



Relevé de décisions validé Séance plénière

**Mercredi 8 décembre 2021 à 18 heures
Mairie de Fontenay-aux-Roses**



Etaient présents (es), à voix délibérative

- **Marc Ammerich** : Représentant du syndicat CFDT et Président du Groupe de Travail Sciences et Technologies de la CLI-FAR, **Collège des Syndicats**
- **Chantal Brault** : Première adjointe au Maire de Sceaux, **Collège des Elus**
- **Cécile Collet** : Conseillère municipale de Fontenay-aux-Roses, **Collège des Elus**
- **Jean-Paul Grall** : Chargé d'affaires à l'IRSN, **Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique**
- **Michele Morin** : Ingénieure, **Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique**
- **Michel Riottot** : Vice-président de la Fédération départementale d'Environnement 92, **Collège des associations**
- **Hamidou Samaké** : Conseiller de la Ville de Paris, **Collège des Elus**
- **Jacques Vire** : Président de la CLI-FAR, conseiller municipal au Plessis Robinson, **Collège des Elus**

Etaient présents (es), sans voix délibérative

- **Leslie Berthault** : Adjointe au chef de service Attractivité du Territoire, Département des Hauts-de-Seine
- **Isabelle Brison** : Département des Hauts-de-Seine, chargée de mission CLI-FAR
- **Anne-Marie Cavier** : Cheffe de cabinet à la Sous-préfecture d'Antony
- **Michel de Chaldée** : CEA Paris-Saclay
- **Marc Frydman** : Représentant de l'association Ma Zone Contrôlée des sous-traitants du Nucléaire
- **Olivier Greiner** : Chef du Pôle LUDD de l'Autorité de sûreté nucléaire à la Division d'Orléans
- **Denis Lallemand** : Directeur délégué à la sécurité et à la sûreté nucléaire du CEA Paris-Saclay
- **Yves Lheureux** : Directeur de l'ANCCLI
- **Steevi Luzakiss** : Département des Hauts-de-Seine
- **Jacques Machetto** : CEA Paris-Saclay
- **Manuel Marx** : CEA Paris-Saclay
- **Christophe Perrin** : CEA Paris-Saclay
- **Emilie Person** : Département des Hauts-de-Seine
- **Régis Vallée** : CEA Paris-Saclay
- **Laurent Vastel** : Maire de Fontenay-aux-Roses et ancien Président de la CLI-FAR

Etaient absents(es) excusés (es), ayant donné une délégation de pouvoir

- **Jean-Michel Bouldoires** : CEA de Saclay, Collège des syndicats, **pouvoir à Marc Ammerich**
- **Jean-Jacques Bridey** : Député du Val-de-Marne, Collège des Elus, **pouvoir à Jacques Vire**
- **Laure Darcos** : Sénatrice de l'Essonne, Collège des Elus, **pouvoir à Jacques Vire**
- **Marta de Cidrac** : Sénatrice des Yvelines, Collège des Elus, **pouvoir blanc**
- **Carmélina de Pablo** : Conseillère municipale de Montrouge, Collège des Elus, **pouvoir blanc**
- **Philippe Dominati** : Sénateur de Paris, Collège des Elus, **pouvoir à Jacques Vire**
- **Bruno Drevon** : Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, Collège des Elus, **pouvoir à Jacques Vire**
- **Christian Hugue** : Conseil de l'ordre des médecins des Hauts-de-Seine, Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique, **pouvoir blanc**
- **Serge Kehyayan** : Conseiller municipal de Clamart, Vice-président de la CLI-FAR, Collège des Elus, **pouvoir blanc**
- **Jean-Paul Mordefroid** : Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Collège des Elus, **pouvoir à Chantal Brault**
- **Armand Semerciyan** : Conseil de l'ordre des médecins des Hauts-de-Seine, Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique, **pouvoir blanc**

Etaient excusés(es)

- **Nicolas Bost** : Conseiller municipal de Châtillon, **Collège des Elus**
- **Christian Bailly** : Directeur du CEA Paris Saclay
- **Christian Cambon** : Sénateur du Val-de-Marne, **Collège des Elus**
- **Christophe Gélardin** : Conseiller municipal de Bourg-la-Reine, **Collège des Elus**
- **Laurent Hottiaux** : Préfet du Département des Hauts de Seine
- **Martine Laquière** : Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses
- **Philippe Maffre** : Sous-Préfet d'Antony, représenté par **Anne-Marie Cavier**
- **Arthur Neveu** : ASN
- **Marie-Christine Oghly** : Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, **Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique**
- **Gilles Reynaud** : Association Ma Zone Contrôlée, **Collège des syndicats**
- **Peter Schnürle** : Association pour la Protection du Coteau Boisé du Panorama, **Collège des associations**
- **Dominique Trichet-Allaire** : Conseillère municipale de Malakoff, **Collège des Elus**

Etaient absents(es)

- **Marie-Hélène Aubert** : Conseillère départementale des Yvelines, **Collège des Elus**
- **Jean-Noël Barrot** : Député des Yvelines, **Collège des Elus**
- **Tiphaine Bonnier** : Conseillère territoriale de l'EPT Grand Paris Seine Ouest, **Collège des Elus**
- **Jean-Louis Bourlanges** : Député des Hauts-de-Seine, **Collège des Elus**
- **Fanny Douville** : Conseillère municipale de Bagneux, **Collège des Elus**
- **Richard Gilquart** : Association Graines de Ville, **Collège des associations**
- **Fabien Hubert** : Conseiller municipal d'Antony, **Collège des Elus**
- **Stéphane Jacquot** : Ancien président CLI, **Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique**
- **Anne-Christine Lang** : Députée de Paris, **Collège des Elus**
- **Alain Lipietz** : Conseiller territorial de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, **Collège des Elus**
- **Hervé Marseille** : Sénateur des Hauts-de-Seine, **Collège des Elus**
- **Roger Rolao** : Conseiller municipal de Châtenay-Malabry, **Collège des Elus**
- **Germain Rousselet** : Syndicat CGT, CEA Paris-Saclay, **Collège des syndicats**
- **Pierre Salmeron** : Fédération Sud Environnement, **Collège des associations**
- **Cédric Villani** : Député de l'Essonne, **Collège des Elus**

Ordre du jour de la séance

- I. Passation de pouvoir entre Présidents
- II. Présentation des nouveaux membres
- III. Rôle de la CLI-FAR - Présentation de l'ANCCLI
- IV. Approbation des derniers rapports d'activité, des Comptes rendus d'exécution budgétaire, des budgets prévisionnels et du Règlement intérieur modifié
- V. Appel à candidatures et élections :
 - a. Membres du Bureau
 - b. Membres des Groupes de Travail « Sciences et Technologie » et « Information et Gouvernance »
 - c. Membres représentant la CLI-FAR auprès de l'ANCCLI et Membres des Groupes Permanents de l'ANCCLI
 - d. Représentants d'associations de protection de l'environnement
- VI. Points d'avancement depuis décembre 2019
 - a. Etudes radiologiques
 - b. Projet d'arrêté d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau (ARPE) des Installations Nucléaires de Base
 - c. Prolongation du décret des Installations Nucléaires de Base et réexamen de sûreté des deux Installations Nucléaires de Base
- VII. Tableaux de bord et Suivi
 - a. Présentation du tableau de bord de suivi de démantèlement des Installations Nucléaires de Base
 - b. Rapport TSN 2019 et 2020
 - c. Evénements significatifs de 2020 et 2021 : **rôle des différents intervenants et celui de la CLI-FAR** ; illustration par l'exemple de l'E.S. « Découverte d'une pollution historique dans un regard lié à d'anciennes canalisations du réseau d'effluents du site CEA de Fontenay-aux-Roses » ; présentation de la procédure de retrait de la pollution
- VIII. Points divers

18h11 – Démarrage de la séance

Jacques Vire : Nous allons commencer cette assemblée. Tout le monde n'est pas encore arrivé, Monsieur le Maire devrait arriver dans les minutes qui viennent. Comme l'ordre du jour est chargé je préfère commencer pour qu'on ne s'attarde pas trop après 21h si possible.

Mesdames et Messieurs, membres de la CLI, madame la Directrice du Cabinet de la sous-préfecture d'Antony, Messieurs les représentants du CEA, Messieurs les représentants de l'ASN, de l'IRSN, Monsieur le Directeur de l'ANCCLI, en ma qualité de nouveau président de la CLI-FAR, je vous remercie de vous être déplacés ce soir pour assister à cette assemblée générale après deux années 2020-2021 marquées par la pandémie et les restrictions sanitaires qui ont effectivement et malheureusement limité nos activités.

C'est aussi une assemblée renouvelée qui siège ce soir puisque les élections municipales de 2020 ont occasionné un renouvellement des membres de la CLI-FAR.

De toute façon que nous soyons anciens ou nouveaux, c'est avec grand plaisir que nous nous retrouvons ce soir pour cette assemblée générale qui devrait nous permettre de renouer de façon durable, du moins je l'espère, avec un rythme de fonctionnement plus en rapport avec les missions et l'exercice des missions qui sont les nôtres.

I - Passation de pouvoir entre Présidents

Jacques Vire : Avant d'attaquer un ordre du jour assez dense, je souhaitais remercier Monsieur Vastel, deuxième Président de la CLI-FAR de 2014 à 2020, de nous recevoir ce soir mais aussi pour l'excellence de la qualité du travail qui a été réalisé sous sa présidence et qui a permis d'asseoir le rôle de la CLI-FAR dans deux missions qui sont importantes, celles de la concertation de de l'information.

Je tenais à le remercier chaleureusement pour cela et lui reformulerai naturellement ces remerciements tout à l'heure.

Sur le plan purement administratif, au niveau du quorum : cette assemblée, pour délibérer, a besoin d'un quorum de 15 % des personnes à voix délibératives c'est-à-dire un total de 7 personnes sur les 47.

Le quorum est atteint avec les 7 votants et 9 pouvoirs attribués¹, nous avons donc la possibilité de délibérer. C'est plutôt une bonne chose pour une assemblée générale !

Dans l'ordre du jour que nous avons ce soir, nous avons un certain nombre de points statutaires incontournables pour une assemblée générale et aussi des points thématiques qui me semblent très intéressant pour l'information de tous.

¹ Plus deux autres reçus avant le début de la séance, soit 11 pouvoirs reçus

II - Présentation des nouveaux membres

Jacques Vire : avant de commencer et de rentrer dans le vif du sujet, je souhaiterais faire un tour de table de façon à ce que chacun sache qui est qui.

Je vais d'abord me présenter et ensuite je passerai la parole pour que chacun puisse se présenter. :

- **Jacques Vire** : président de la CLI-FAR, conseiller municipal au Plessis Robinson en charge de la prévention des risques. C'est mon premier mandat électoral et je mesure l'intérêt et l'exigence du travail de conseiller municipal mais également le rôle important du président de la CLI. Ce sont des fonctions qui occupent bien le retraité que je suis.
- **Isabelle Brison** : Département des Hauts-de-Seine, chargée de mission CLI-FAR
- **Christophe Perrin** : responsable de la communication du site du CEA de Fontenay-aux-Roses
- **Jacques Machetto** : adjoint au chef du service de protection contre les Rayonnements et de l'Environnement du CEA Paris-Saclay en charge du site de Fontenay-aux-Roses du centre du site Fontenay-aux-Roses
- **Denis Lallemand** : Directeur délégué à la sécurité et à la sûreté nucléaire du CEA Paris-Saclay, qui comprend le site de Saclay ainsi que celui de Fontenay-aux-Roses
- **Régis Vallée** : Chef de l'Unité d'Assainissement Démantèlement, de reprise et de conditionnement des déchets du CEA Paris-Saclay Fontenay-aux-Roses
- **Olivier Greiner** : Chef du Pôle LUDD de l'Autorité de sûreté nucléaire à la Division d'Orléans, Responsable de l'équipe d'inspecteurs qui suit les INB en Ile-de-France, dont celles présentes sur les sites du CEA de Fontenay-aux-Roses et de Saclay
- **Jean-Paul Grall** : Chargé d'affaires à l'IRSN, en charge de l'expertise des dossiers sur la Maîtrise des Risques Radiologiques et Nucléaires
- **Daniel Marx** : Chef de service maintenance à l'Unité d'Assainissement Démantèlement, de reprise et de conditionnement des déchets du CEA Paris-Saclay Fontenay-aux-Roses
- **Michel de Chaldée** : Responsable de la Cellule de contrôle de la sécurité des INB et des matières nucléaires du CEA Paris-Saclay qui comprend le site de Fontenay-aux-Roses
- **Anne-Marie Cavier** : Cheffe de cabinet à la Sous-préfecture d'Antony
- **Yves Lheureux** : Directeur de l'ANCCLI, Association nationale qui regroupe les 35 Commissions locales d'Information en France
- **Michel Riottot** : Vice-président de la Fédération départementale d'Environnement 92 et ancien ingénieur de recherche au CNRS
- **Marc Frydman** : Représentant de l'association Ma Zone Contrôlée des sous-traitants du Nucléaire
- **Marc Ammerich** : Représentant du syndicat CFDT et Président du Groupe de Travail Sciences et Technologies de la CLI-FAR
- **Michele Morin** : Ingénieure chercheuse en protection sanitaire et sciences du vivant au CEA de Fontenay-aux-Roses et personnalité scientifique compétente
- **Hamidou Samaké** : Conseiller de la Ville de Paris 20^e arrondissement et chimiste de formation
- **Cécile Collet** : Conseillère municipale de Fontenay-aux-Roses, juriste
- **Chantal Brault** : Première adjointe au Maire de Sceaux
- **Leslie Berthault** : Adjointe au chef de service Attractivité du Territoire, Département des Hauts-de-Seine

Jacques Vire : Je remercie les participants pour cette présentation et pour leur présence.

III - Rôle de la CLI-FAR - Présentation de l'ANCCLI

Jacques Vire : Dans un premier temps nous allons présenter le rôle de la CLI-FAR puis nous aurons une présentation de l'ANCCLI.

III – a) Rôle de la CLI-FAR

Jacques Vire : A l'occasion de cette assemblée générale, il m'a paru nécessaire pour les nouveaux membres, dont je fais partie, de rappeler le rôle et les missions de la CLI-FAR pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les missions qui sont les nôtres et qui se résument : une mission de suivi, d'information et de concertation en matière de suivi nucléaire, de radioprotection et de suivi de l'environnement.

La CLI existait bien avant l'arrêté de création du Président du Conseil général qui a créé cette CLI par arrêté en 2009.

D'après ce que j'ai appris à l'Assemblée générale de l'ANCCLI, actuellement 35 CLI ont été créées et font partie de l'ANCCLI, mais il y en a peut-être un nombre supérieur au niveau national.

Yves Lheureux : Non, en fait toutes les CLI qui existent en France sont aujourd'hui adhérentes de l'ANCCLI ; il existe 35 CLI en France aujourd'hui et ces 35 CLI sont membres de l'ANCCLI.

Jacques Vire : 35 CLI, c'est effectivement un nombre important et j'ai appris à cette occasion qu'il y avait des CLI qui avaient plusieurs sites dans leur compétence et c'est intéressant de le savoir.

L'objectif bien-sûr, qui est le nôtre, c'est de garantir l'information des habitants sur le périmètre de la CLI-FAR qui est, je le rappelle, sur un rayon de 5 KM autour du site et aussi, de maintenir les bonnes relations et la confiance entre les membres de la CLI, bien évidemment, et les intervenants ; c'est-à-dire, relayer les questions des élus et des acteurs locaux sur le fonctionnement des INB et l'impact que celles-ci peuvent avoir sur les populations et sur l'environnement.

On a quand même un facteur de réussite dans les CLI, je tiens à le rappeler et je le découvre aussi progressivement, c'est cette capacité à se saisir de toutes les questions qui la concerne, d'analyser les choses pour les transformer en information ; et c'est une vraie plus-value qu'on est capable d'apporter dans ce domaine-là.

Je considère que cette mission des CLI est un petit peu une mission de prévention des risques, en tant que Conseiller municipal au Plessis-Robinson ; et pour cette vision de prévention des risques, il s'agit de comprendre ce qui se passe, il s'agit d'analyser le risque, il s'agit aussi d'informer et aussi de formuler des propositions. De ce point de vue-là, on a quand même un rôle extrêmement important à jouer. Maintenant, il ne nous appartient pas de participer à la gestion de crise. Si jamais effectivement des mesures de prévention devaient survenir, il ne nous appartient pas dans l'immédiat, dans le périmètre de nos missions de participer à cette gestion de crise qui reste une gestion de crise bien évidemment liée aux compétences de l'autorité administrative.

Voilà globalement ces missions de la CLI. J'ai plutôt tendance à vouloir appliquer les textes et rien que les textes dans ce domaine-là même si effectivement on a un périmètre qui peut évoluer au plan missionnel toujours dans un but bien évidemment d'intérêt général.

Sur ce point, est-ce qu'il y a des questions particulières à poser ou des précisions ?

Non ?... Alors je propose, si vous le voulez bien, de passer à la présentation de l'ANCCLI

III – b) Présentation de l'ANCCLI

Jacques Vire : Merci à Yves Lheureux qui est directeur de l'ANCCLI. Nous nous sommes rencontrés hier à l'assemblée générale, nous avons fait connaissance à cette occasion et j'ai pu

mesurer d'ailleurs à cette assemblée générale l'importance qu'avait l'ANCCLI pour les CLI et notamment le soutien des CLI dans leurs actions quotidiennes.

Merci à vous d'être présent, je vous cède la parole.

Yves Lheureux : Merci beaucoup Président à vous de m'avoir invité et convié à cette réunion plénière. Je suis venu ici dans cette salle il y a déjà quelques années ; pour ceux qui sont là depuis longtemps vous m'avez peut-être déjà vu, cela fait sept ou huit ans. En tout cas je suis très heureux d'être à nouveau là.



La société civile : 4^e pilier de la sûreté nucléaire en France

CLI et ANCCLI Pour plus de transparence, d'information et pour le développement de l'expertise citoyenne



Comme vous le disiez très justement, l'ANCCLI² est vraiment là pour être un peu un soutien, une base arrière en tout cas pour les CLI et pour les aider dans leur quotidien, tout en rappelant que les CLI, vous l'avez aussi très bien dit, sont clairement une courroie de transmission vers la population, vers les acteurs du territoire. Une CLI c'est une courroie pour l'information, pour la transparence de l'information et - je le dis aussi souvent parce que ça nous arrive nous ANCCLI de parler des CLI et de l'ANCCLI à l'étranger - on est unique au monde, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun autre pays au monde qui a des commissions locales d'information, inscrites dans le marbre.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui pour les CLI, il y a une loi, la loi TSN de 2006, qui prévoit leur existence et ça n'existe nulle part ailleurs. Et je pense que c'est un élément souvent à rappeler parce qu'en France, vous le savez, on critique assez facilement le gouvernement en tout cas sur les questions nucléaires. Ce gouvernement, il a prévu des structures d'échanges et de débats depuis 2006. Mais dès 1981, avec la circulaire Mauroy, il y avait déjà une volonté du gouvernement de créer ces lieux de dialogue et ces instances de dialogue autour desquelles on est aujourd'hui. Donc voilà vraiment l'idée : c'est une société civile. On dit souvent aussi dans notre jargon, « le premier responsable des installations nucléaires évidemment c'est l'exploitant ». Tout le monde connaît ce principe-là, vous avez une autorité de sûreté indépendante, on a un expert public technique qui est l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire qui est d'ailleurs à quelques pas d'ici il me semble. Et on a la société civile et

² Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information

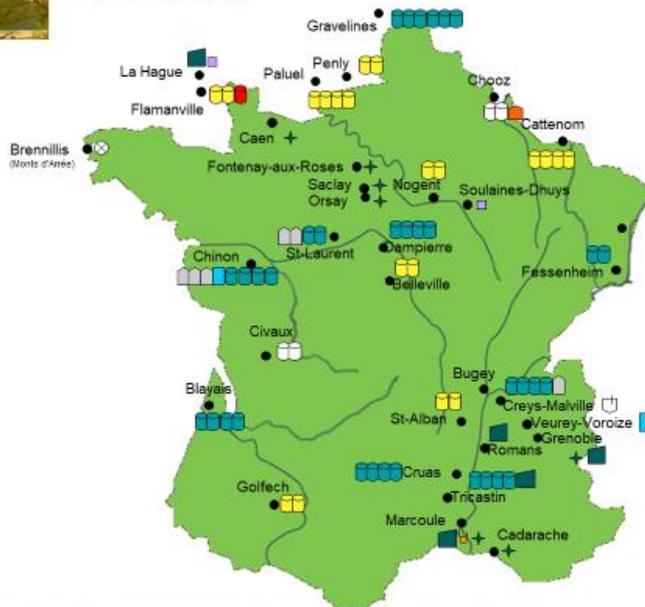
on s'amuse toujours à dire que la société civile, les CLI que l'on représente, c'est le quatrième pilier de la sûreté nucléaire en France, les trois autres piliers étant l'exploitant, l'autorité et l'expert public.



Panorama des installations nucléaires en France

130 installations nucléaires majeures
58 réacteurs sur 19 sites (4 en bord de mer, 15 le long de fleuves)

-  Cycle combustible
-  Sites entreposage déchets
-  Centres de recherche
-  Laboratoires
-  Centrales nucléaires



France = premier pays nucléaire au monde par nombre d'habitants

Voilà une carte très rapide. Vous le disiez, Président, effectivement 35 CLI, qui sont réparties sur l'ensemble du territoire, des CLI autour des centrales nucléaires, donc d'installations importantes de l'ensemble des réacteurs et des 19 centrales nucléaires en France, mais aussi des CLI autour de laboratoires, autour d'unités d'entreposage ou de stockage de déchets, ou des CLI comme ici autour d'installations en lien avec le CEA. Donc, une diversité très importante de ces CLI mais qui se répartissent sur l'ensemble du territoire et qu'on voit bien au travers de cette carte



Les activités nucléaires : un sujet complexe et sensible ...



Nécessité de développer la connaissance, la compréhension ET faciliter la transparence en matière nucléaire

Ce qui fait qu'en fait les CLI représentent, vous le savez, les questions nucléaires qui sont des questions sensibles et qui ont fait à une époque assez lointaine ce petit dessin qu'on a mis mais qui montre qu'il y a vraiment volonté d'ouvrir, d'être beaucoup plus transparent.

Il y a beaucoup de gens qui nous rappellent l'époque de Tchernobyl et puis le nuage qui ne serait pas passé sur la France et qui a fait beaucoup de mal en termes médiatiques, en tout cas pour beaucoup de gens ; et aujourd'hui on essaye de faire comprendre qu'effectivement ça a été à une époque un discours qui a peut-être été fait mais en tout cas aujourd'hui on a les CLI, on a des lieux, on a des exploitants responsables, on a des acteurs en place.

Et moi, pour être dans le nucléaire depuis plus d'une dizaine d'années, j'ai l'impression d'une totale transparence sur les questions nucléaires et je pense qu'il faut aussi le dire parce qu'on peut avoir tendance aussi à ne pas le dire alors que je trouve qu'en France - j'ai la chance de voyager un petit peu en Europe et à travers le monde sur les questions nucléaires - je peux vous assurer qu'on est un pays particulièrement ouvert et transparent sur les questions nucléaires et je souhaitais aussi le rappeler.



Qui sont les acteurs du nucléaire ?

- Les exploitants : EDF, CEA, Orano, Framatome, ANDRA, ...

- ASN



- IRSN



- HCTISN



- La société civile = les 35 CLI et l'ANCCLI



Je vous ai cité :

- les exploitants,
- l'Autorité de Sûreté,
- l'Institut de Radioprotection,
- le Haut Comité à la Transparence et à l'Information sur la Sûreté Nucléaire aussi, qui est une structure qui n'est pas très connue, liée à la loi de 2006 sur la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire, une instance décidée par le gouvernement où on a tous les acteurs représentés également et où on a des échanges assez fructueux sur les questions nucléaires ; c'est une instance supplémentaire assez peu connue, qui fait des rapports, qui fait des études, qui a des groupes de travail au sein desquels vous pouvez participer. Je le ferai transmettre à Isabelle.

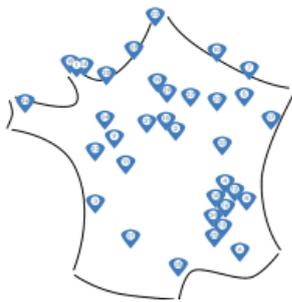
On a des groupes de travail au sein du Haut Comité, qui sont ouverts aux membres des CLI, c'est l'occasion d'aller aussi débattre dans ces lieux. L'ensemble des rapports, tout cela, est disponible sur internet, tous les rapports, tous les avis du Haut Comité. Ces avis servent, ils sont notamment transmis au gouvernement et il y a ainsi un intérêt à mieux connaître le Haut Comité qui malheureusement, faute de moyens, n'est peut-être pas assez connu. En tout cas ses travaux ne sont pas assez partagés avec le monde des CLI. D'ailleurs hier il y avait Monsieur Bettinelli qui était le secrétaire général du Haut Comité et en échangeant avec mon Président il se rappelait qu'effectivement il y a un besoin que ce Haut Comité se fasse mieux connaître, aille dans les CLI pour faire connaître ses travaux. On essaye nous de pousser pour que ce Haut Comité effectivement fasse mieux connaître ses travaux parce que ça participe à la culture générale, à la compréhension générale qu'on peut avoir les uns et les autres des questions nucléaires, notamment nous, société civile.



CLI : une structuration progressive de la société civile

Depuis la circulaire Mauroy de 1981, deux lois :

- 2006 - Loi TSN (Transparence et Sécurité en matière Nucléaire) conforte le fondement juridique des CLI et de l'ANCCLI, précise leurs missions et leurs financements
- 2015 – Loi TECV (Transition Énergétique pour une Croissance Verte) renforce leurs missions



2021 - L'ANCCLI fédère les 35 CLI

La circulaire Mauroy, les principaux textes, je ne vais pas revenir dessus mais simplement pour dire que cette structuration de la société civile sur les questions nucléaires, c'est un long chemin entre la circulaire Mauroy qui date de 81, et aujourd'hui. Vous voyez il y a quand même 40 années qui sont passées. Sachant, pour la petite histoire, que la première CLI est arrivée avant 81, en 77 à Fessenheim, où il y avait eu un incident sur le site de Fessenheim qui avait conduit à l'époque localement le préfet et les instances locales à commencer à créer un lieu de débat et d'information qui a conduit à la création de la CLIS, la commission locale d'information et de surveillance de Fessenheim et c'était en 77.

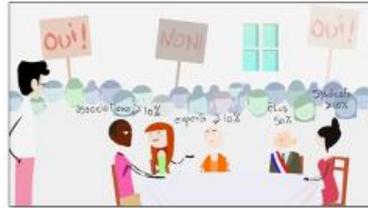
Depuis, les CLI se sont structurées, il y a eu la circulaire Mauroy, de nombreuses CLI ont vu le jour après 86, après malheureusement la catastrophe de Tchernobyl.

Et puis avec la loi de 2006 qui imposait, qui obligeait d'avoir une commission locale d'information autour de toute installation nucléaire, il y a eu ce développement des CLI qui fait qu'aujourd'hui on a 35 CLI sur l'ensemble du territoire. Et ce sont comme vous l'avez dit, de vrais lieux de débat ouverts et transparents où on partage les informations, où on essaye d'avoir une diversité d'expression tout en respectant la parole de l'autre.



Qu'est ce qu'une CLI ?

4 collèges : élus, associatifs, syndicats, personnes qualifiées



Les CLI ne sont pas uniquement des lieux d'information, elles développent leur propre expertise :



- **Écotent ET entendent les observations des citoyens sur le terrain afin de tenir compte du contexte local**
- **Échangent et discutent afin de partager la diversité des points de vue**
- **Prennent du temps pour se former afin de renforcer leur capacité de compréhension, de questionnements, de lanceurs d'alerte**

Et au fil du temps, ces CLI, qui étaient un peu juste des lieux de partage de l'information, sont devenues des lieux où on questionne, où on interroge, où on veut en savoir plus, où on fait des expertises, où on fait des analyses, où on demande des compléments et qui sont devenus vraiment des lieux de débats plus importants qui vont plus loin que le simple partage d'informations et qui est vraiment une volonté aussi de participer à la réflexion par des propres études portées par la CLI et qui sont partagées du coup avec l'ensemble des acteurs. C'est d'ailleurs il me semble une partie des travaux que vous avez menés avec la CLI de Fontenay-aux-Roses.



Les missions des CLI



Expertises et analyses : dossier DARPE, Visites Décennales, Événements Significatifs de Sûreté, ...



Participations aux inspections de l'ASN



**Participation aux exercices de crise
Avis sur refonte des PPI**



Réunions publiques

Mais aussi : suivi de l'environnement, réponses à des consultations, ...

Des exemples rapidement : vous connaissez mais ça va me permettre de partager avec vous ce que peuvent faire d'autres CLI, comme il y en a 35.

Si vous prenez la deuxième photo par exemple, c'est à Gravelines³, c'est un piézomètre qui va 20 mètres sous terre et la CLI participe avec l'exploitant, on ne voit pas bien mais autour vous avez l'exploitant, vous avez l'Institut de Radioprotection et vous avez des membres de la CLI qui sont allés faire des prélèvements dans ce piézomètre. L'exploitant a fait des mesures de son côté avec son propre laboratoire, l'IRSN a fait ses mesures et la CLI a fait des prélèvements et a fait ses propres mesures et ensuite on inter-compare tout ça.

Et alors l'intérêt dans tout ça c'est quoi ? C'est surtout de créer de la confiance parce qu'en fait le fait que la CLI fasse de son côté sa propre mesure par ce piézomètre, elle a trouvé des résultats qui étaient exactement les mêmes que les exploitants : il n'y a pas eu de différence, simplement on est passé par des laboratoires différents, on a des mesures qui sont très très proches. Ça conforte, ça montre le sérieux du travail à la fois de l'exploitant mais de l'expert public et de l'autorité, ça conforte le rôle de chacun. Et ça crée de la confiance aussi au sein de ces instances et vis-à-vis du grand public de dire : nous, CLI instance indépendante, on a fait des prélèvements on est passé par un laboratoire différent de celui de l'exploitant, on a fait des mesures on trouve les mêmes résultats ou des résultats très très proches. On n'a jamais exactement les mêmes chiffres, c'est de la mesure à très bas niveau, et je trouve que tout ça c'est des éléments importants qu'une CLI peut faire et qui participe à la confiance et au partage de l'information avec les citoyens, c'est ce qui se fait de plus en plus ; l'ANCCLI dans tout ça elle est là en soutien, en montée en compétence pour les CLI pour vraiment favoriser encore ce développement de l'expression des membres des CLI et développer leurs compétences.

³ <http://www.cli-gravelines.fr/>



L'ANCCLI favorise la montée en compétence des CLI et le développement de l'expertise citoyenne



J'entendais Madame qui disait qu'elle n'avait aucune compétence sur les questions nucléaires ; et bien moi il y a dix ans quand je suis arrivé à la CLI de Gravelines et je suis ensuite arrivé à l'ANCCLI, je n'avais aucune connaissance sur les questions nucléaires. Et au fil du temps en travaillant à la CLI, en étant acteur à la CLI puis ensuite à l'ANCCLI j'ai appris au fil du temps, j'ai participé à des séminaires, à des dialogues, à des échanges, j'ai écouté les différents acteurs et on apprend énormément avec le temps. On ne va pas remplacer des ingénieurs nucléaires, on n'est pas là pour être des ingénieurs nucléaires, mais on est là pour apporter notre petite vision, on appelle ça l'expertise citoyenne et cela concourt à la réflexion globale sur les questions nucléaires.

Ce qu'on voulait aussi vous dire aujourd'hui, c'est qu'on a au sein de l'ANCCLI énormément de groupes de travail, voyez les thématiques : les déchets, la sûreté, la crise de post accident, l'environnement, la santé, le démantèlement et que les membres des CLI sont cordialement invités à participer à ces groupes permanents de l'ANCCLI.



L'ANCCLI : une partie prenante sans parti pris

Objectifs : partager les enjeux techniques des questions nucléaires, susciter la réflexion, inciter le développement de l'expertise citoyenne sur des thématiques très variées

- Les déchets
- La sûreté
- La crise, le post accident
- L'environnement
- La santé
- Le démantèlement
- ...



L'ANCCLI soutient la montée en compétence et l'accès à l'expertise :
5 Groupes Permanents, 1 Groupe d'Experts Scientifiques associés, 1 GT CLI Transfrontalières, 1 CLUB des chargés de mission, 1 comité Consultatif

Si autour de la table vous avez des membres qui veulent participer à nos réflexions, c'est complètement ouvert et c'est pris en charge par l'ANCCLI.

Ces deux dernières années évidemment c'était plutôt en distanciel, mais on travaille énormément sur tous ces sujets.

Ces groupes permanents sont des groupes permanents propres à l'ANCCLI et composés uniquement de membres de CLI. C'est vraiment une réflexion propre aux CLI, à l'ANCCLI et à la société civile, dans lesquels on échange sur les sujets d'actualité, on pose des questions. On fait même aussi des livres blancs qui vont poser des questionnements, des interrogations de la société civile à un instant T sur le démantèlement, sur la gestion des déchets, sur le post accident ; ces documents ensuite sont transmis aux différentes instances : à l'autorité de sûreté, au Ministère, à l'IRSN et concourent à la réflexion globale sur ces grands enjeux des questions nucléaires.

Je le redis, ces groupes de travail sont ouverts, n'hésitez pas s'il y a des membres aujourd'hui qui sont intéressés, ils peuvent se rapprocher d'Isabelle qui se rapprochera de moi, c'est complètement ouvert et on peut intégrer des membres sans problème. Et puis nous l'ANCCLI on est vraiment le relais entre ce qui se passe au niveau territorial, comme avec vous par exemple aujourd'hui à Fontenay - et il y en a 35 comme ça des CL - et au niveau national.

On est le maillon entre les réflexions que vous avez au niveau des territoires et le niveau national pour être capable de faire passer auprès des institutions, des ministères, du gouvernement, l'ensemble des réflexions que ces 35 différentes CLI peuvent avoir au niveau territorial, et les CLI sont très diverses les unes des autres parce que les sujets nucléaires sont différents.



Actions spécifiques de L'ANCCLI

Volet national



- Organisation conjointe ASN/ANCCLI de la conférence annuelle des CLI
- Suivi et relais d'information sur la « Campagne iode »
- ...

Volet international



- Participation à divers programmes et séminaires européens (**CONFIDENCE, ENGAGEMENT, TERRITOIRES, ...**)
- Participation à des conférences internationales de l'AIEA
- ...

Ce qui se passe ici sur le site du CEA est différent évidemment des réflexions qu'on peut avoir autour de Cattenom⁴ où il y a une centrale nucléaire qui en plus est à proximité de pays voisins comme le Luxembourg et l'Allemagne, ou de la CLI de Golfech⁵ qui est près du sud-ouest. Chaque CLI a vraiment sa spécificité et l'intérêt de l'ANCCLI, c'est de partager toutes ces réflexions, de les faire remonter au niveau national et d'être vraiment un acteur de relais de ces préoccupations territoriales. On est aussi beaucoup au niveau européen et international ou en fait l'exemple des CLI, le travail des CLI, est vraiment apprécié parce que ça n'existe pas ailleurs et on est sollicité pour aller présenter le travail des CLI à l'AIEA⁶ - j'ai eu la chance d'aller à Vienne il y a quelques mois - et dans les programmes de l'OCDE, de l'AIEA, on intervient assez régulièrement pour présenter ce travail des CLI.

⁴ https://www.moselle.fr/jcms/dev_8090/fr/commission-locale-d-information

⁵ <https://www.cligolfech.org/>

⁶ Agence Internationale de l'Energie Atomique - <https://www.iaea.org/fr>



L'ANCCLI : force de propositions auprès des instances décisionnaires



- ❑ Rencontres régulières avec le **Ministère de la transition écologique**, avec le **Ministère de l'Intérieur**
- ❑ Rencontres et auditions parlementaires (**OPECST, Assemblée Nationale, Sénat**)
- ❑ Réponses aux consultations publiques de l'**ASN** et du **Ministère**

On essaye de faire passer auprès du gouvernement, auprès des parlementaires, auprès de l'OPECST⁷, un certain nombre de réflexions qui sont aussi portées par les CLI et par l'ANCCLI. On est vraiment cette courroie avec les instances nationales, on fait passer les messages des préoccupations territoriales.



Stratégie de communication



- ❑ **Conférences de Presse (2016, 2017 enjeux de sûreté, 2021 Iode et exercices de crise)**



- ❑ **Lettre d'information à 1500 destinataires**

- ❑ **Site internet : www.anccli.fr**

- ❑ **Réseaux sociaux : TWITTER : @anccli**

- ❑ **Les Chroniques de Julie et Martin : 4 films d'animation pour le grand public**



⁷ Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques - <https://www.senat.fr/opecst/>

Et puis comme tout le monde on essaye d'être présent sur les réseaux sociaux, on a un site internet⁸, on a des newsletters, on fait des conférences de presse assez régulièrement - on en a fait une au mois de mai 2021 - et ça c'est des choses qui marchent bien dans le partage de l'information avec le grand public : les réseaux sociaux et les médias sont deux vecteurs, deux alliés dont il faut vraiment se servir notamment pour les CLI. Ne serait-ce que par exemple, chaque fois qu'on intervient à droite ou à gauche comme aujourd'hui, on va faire un tweet pour dire « l'ANCCLI est présente à la réunion plénière de Fontenay-aux-Roses » et ce partage d'informations part dans les réseaux, dans les toiles d'araignées que l'on appelle les réseaux sociaux et ça permet à la fois de mieux faire connaître l'ANCCLI mais aussi de mieux faire connaître les CLI, de faire connaître les travaux des CLI.



L'ANCCLI, un réseau d'échange sur la transparence et la sûreté nucléaire

« la sûreté nucléaire, c'est notre bien commun »

www.anccli.org



Newsletter



Contact
yveslheureux@anccli.org

Les conférences de presse, on en fait au niveau national parce qu'on a des gros sujets sur lesquels, nous ANCCLI, on se bat depuis longtemps. Comme vous parlez de la CLI, du rôle des CLI dans le post accident ou dans des sujets de démantèlement, sur les campagnes iode. Vous n'êtes pas concerné, vous la CLI de Fontenay-aux-Roses, mais le sujet iode est sûrement un sujet dont vous avez déjà entendu parler et sur lequel il y a des choses à améliorer, sur lequel on se bat depuis pas mal d'années.

Je n'irai pas plus loin parce que je pense que j'ai déjà pris un peu trop de temps, c'est mon côté un peu bavard et j'en suis désolé.

Pour contacter Yves Lheureux : yveslheureux@anccli.org

Jacques Vire : Merci beaucoup Yves pour ce point sur l'ANCCLI qui me semble effectivement fondamental. Vous avez parlé des particularités des CLI et des travaux réalisés par les CLI, mais moi qui découvre un petit peu les choses, je trouve que ce sont des travaux qui sont quand même remarquables, d'autant plus remarquables qu'ils sont faits aussi par du personnel bénévole, je crois qu'il faut aussi le rappeler et ça c'est quand même assez extraordinaire dans tous les sens du terme.

En tout cas dans le rôle de l'ANCCLI effectivement il y a un aspect réflexion, information qui me semble assez fondamental parce que ça participe globalement au partage d'expériences que l'on peut

⁸ <https://www.anccli.org/>

avoir et qui, en tout cas pour moi en tant que Président, est extrêmement intéressant ; et l'aspect formation puisque je suis un petit peu comme Chantal moi, je découvre les choses. Je ne suis pas un spécialiste des problèmes nucléaires et de la question nucléaire en général, même si du fait de mon passé de général de gendarmerie, j'ai eu la possibilité d'avoir ces contacts à un moment donné, mais plus sur l'aspect transport. En tout cas le rôle de l'ANCCLI en matière de formation me semble vraiment essentiel, nous essaierons d'en user sans en abuser, mais en tout cas on essaiera d'utiliser toutes les formations de l'ANCCLI pour devenir un petit peu meilleurs dans le domaine de nos connaissances.

En tout cas merci beaucoup pour cette présentation.

Yves Lheureux : Je vous en prie, merci. Juste sur le volet formation si vous me le permettez juste deux secondes, simplement pour dire que c'est vraiment quelque chose, depuis ces cinq dernières années, qui est monté en puissance de la part des membres des CLI qui souhaitent monter en compétences, se former et mieux comprendre. Et c'est pour cela qu'on a mis en place un certain nombre de volets de formations parce qu'il y a un vrai changement de la part des membres des CLI qui s'investissent de plus en plus, on le sent réellement. Et ils veulent monter en compétence pour mieux comprendre et pour être capables d'aller poser les bonnes questions, d'aller poser des questions plus précises sur des éléments bien distincts et ça c'est des choses nouvelles sur lesquelles on essaye de répondre par de la formation.

Donc n'hésitez pas effectivement à nous solliciter, on commence à avoir un scope de formation assez large.

Jacques Vire : Merci, on va passer maintenant la partie technique. Peut-être des questions sur l'ANCCLI avant ? ...non ? On va passer, si vous le voulez bien à l'approbation des rapports d'activités et des comptes rendus d'exécution budgétaire.

IV - Approbation des derniers rapports d'activité, des Comptes rendus d'exécution budgétaire, des budgets prévisionnels et du Règlement intérieur modifié

Jacques Vire : Alors c'est vrai comme je le disais en préambule, les années 2020 2021 ont vu quand même une baisse de notre activité, ce sont des années en demi-teinte, ceci dit nous avons conservé ce rôle de veille qui est essentiel et qui fait partie des missions de la CLI, on a quand même été présents au cours de ces deux années.

Je laisse la parole à Isabelle que je remercie, Isabelle Brison qui fait un travail remarquable, au niveau du secrétariat de la CLI et c'est effectivement grâce à elle et aussi à son équipe que nous pouvons lire, agir et remplir les missions qui sont les nôtres. Merci Isabelle.

Isabelle Brison : Merci Président. Je vais faire assez brièvement puisque les rapports vous ont été transmis, les rapports d'activités 2020 et 2021, là nous allons devoir soumettre à votre approbation ces deux rapports d'activité. On rappelle effectivement, je ne vais pas m'étendre, mais que Monsieur Siffredi a assumé l'intérim de la présidence suite aux élections municipales, à la suite desquelles Monsieur Vastel n'était plus président de la CLI, et depuis le 15 avril 2021 Monsieur Vire assure ces fonctions avec Monsieur Kehyayan en tant que Vice-président succédant à Monsieur Jean Laurent.

En 2020 nous n'avons pas pu faire de réunion plénière ni approuver ces deux documents.

En 2021 on s'est réuni une seule fois, cette fois-ci.

Le bureau s'est réuni le 30 septembre 2021 avec pour ordre du jour principal la préparation de cette plénière.

Le groupe de travail Sciences et Technologies s'est réuni le 14 octobre 2021, il avait comme ordre du jour la présentation des conclusions de l'étude de radioactivité des sols du site du Panorama qui a été faite par le prestataire Ginger Déléo, on y reviendra au point 6 de l'ordre du jour.

Le groupe Information et Gouvernance n'a pu être réuni en 2020 ni 2021. Groupe, qui je le rappelle, n'a pas de président, mais on y reviendra aussi tout à l'heure.

Pour autant, le suivi des activités du CEA a été maintenu en permanence pendant ces deux années avec la transmission annuelle par le CEA des rapports TSN et des lettres d'environnement, la transmission, dès que cela se produisait, des déclarations d'événements significatifs, on y reviendra aussi au point 7 de l'ordre du jour.

Et enfin nous avons aussi le suivi des inspections et lettres de suite et du rapport de contrôle de l'ASN qui sont disponibles sur leur site internet.

Pour mémoire, tous les documents qui nous ont été transmis par le CEA sont mis en ligne sur le site de la CLI-FAR.

Site internet de la CLI-FAR
www.cli-far92.fr



Séance plénière - 8 décembre 2021



On a un site internet dont l'adresse figure à chaque fois que je vous envoie un mail et sur lequel vous pouvez retrouver les déclarations d'événements et puis aussi les rapports Transparence et Sécurité Nucléaire.

Site internet de la CLI-FAR

www.cli-far92.fr

CLI Fontenay-aux-Roses Présentation Organisation Travaux CEA Fontenay-aux-Roses hauts-de-seine

Déclarations d'événements

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) impose aux exploitants nucléaires de déclarer les événements significatifs pour la sûreté depuis 1983, et les incidents de transport depuis 1999.

Afin d'être conforme au Code de la santé publique, au Code de l'environnement et à la réglementation des INB, des critères de déclaration ont été introduits en 2002 dans le domaine de la radioprotection et en 2003 dans le domaine de l'environnement.

En 2005, les critères de déclaration d'événement impliquant la sûreté, la radioprotection ou l'environnement applicable aux installations nucléaires de base et aux transports de matières radioactives ont été mis à jour afin de favoriser un traitement homogène des différentes situations.

En 2017, les modalités de déclaration des événements liés au transport de substances radioactives sur la voie publique terrestre ont été modifiées afin de contribuer au bon fonctionnement du système de détection, de la démarche d'analyse et de la prise en compte du retour d'expérience.

Chaque événement significatif fait l'objet d'une analyse qui vise à établir les faits, à en comprendre les causes, à examiner ce qui pourrait se passer dans des circonstances différentes, pour finalement décider des meilleures solutions à apporter aux problèmes rencontrés.

L'analyse des événements significatifs est un outil essentiel d'amélioration de la sûreté.

Déclarations d'événements 2021
Déclarations d'événements 2020
Déclarations d'événements 2019
Déclarations d'événements 2018
Déclarations d'événements 2017
Déclarations d'événements 2016
Déclarations d'événements 2015
Déclarations d'événements 2014
Déclarations d'événements 2013

IRSN anocli asn Contact Informations légales Protection des données

Séance plénière - 8 décembre 2021



En cliquant sur l'onglet CEA vous retrouvez tous ces documents.

Site internet de la CLI-FAR www.cli-far92.fr

CLI Fontenay-aux-Roses Présentation Organisation Travaux CEA Fontenay-aux-Roses hauts-de-seine

Rapports Transparence et sécurité nucléaire

Une Commission Locale d'Information, ou CLI, est instaurée, selon la loi TSN (Transparence et Sécurité Nucléaire) du 13 juin 2006 auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base.

Établi selon les termes de la loi « Transparence et sécurité nucléaire », le Rapport d'information sur la sûreté nucléaire et la radioprotection du centre présente dans le détail les résultats des opérations menées en matière de sûreté, de radioprotection, de surveillance de l'environnement et de gestion des déchets radioactifs.

Ce rapport est édité tous les ans, consultez le bilan des années suivantes :

- 2014 (format PDF-2,50 Mo)
- 2015 (format PDF-2,26 Mo)
- 2016 (format PDF-2,91 Mo)
- 2017 (format PDF-5,49 Mo)
- 2018
- 2019
- 2020

IRSII anocli asn Contact Informations légales Protection des données

Séance plénière - 8 décembre 2021



Par contre le tableau de bord de suivi de l'assainissement et du démantèlement qui est traditionnellement présenté en plénière, n'a pu être présenté en 2020 et on va se rattraper aujourd'hui.

Je vais passer aux comptes rendus d'exécution budgétaire, comptes rendus qui vous ont également été transmis avec les rapports d'activité.

Pour faire assez vite, en 2020 on avait un budget qui était assez conséquent puisque on avait encore à financer les reliquats de l'étude du panorama, enfin le « presque- reliquat », avec une subvention de l'ASN qui s'est montée à 50 % des frais de fonctionnement et des frais de cette étude.

Compte-rendu d'exécution budgétaire 2020

DEPENSES en euros TTC		RECETTES en euros TTC	
Postes budgétaires	Réalisé 2020	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	ASN
A – Volet études et expertises			
Etudes et expertises à caractère local	43 758,40		
TOTAL A TTC	43 758,40		
B – Volet de fonctionnement			
1- Assemblées Générales et Bureaux (frais de bouche)	-		
2- Déplacements	-		
3- Documentation Générale	-		
TOTAL B TTC	-		
TOTAL A + B	43 758,40	25 958,40	17 800,00
C – ANCCLI		Conseil départemental des Hauts-de-Seine	ASN
Adhésion à l'ANCCLI	1 000,00	1 000,00	
TOTAL C TTC	1 000,00	1 000,00	-
TOTAL GENERAL TTC	44 758,40	26 958,40	17 800,00
MONTANT BUDGETE TTC	71 577,00		
MONTANT REALISE TTC	62,53%		

RECETTES : les crédits votés par le Département en 2020 pour le volet 'études et expertises' et le volet 'fonctionnement' étaient de 70 577 € et pour l'adhésion ANCCLI de 1 000 €. Ils comprenaient une subvention de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de 17 800 €.

DEPENSES : Moyens humains du Conseil départemental des Hauts-de-Seine mis à la disposition de la CLI-Fontenay-aux-Roses : le secrétariat de la CLI est assuré par un agent du Département et est pris en charge directement par le budget du Département

Budget prévisionnel 2021

DEPENSES		RECETTES	
Postes budgétaires	prévues	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	ASN
A – volet études et expertises à caractère local			
Etudes du sol du Panorama de Fontenay-aux-Roses	1 740,00	870,00	870,00
Prestation à la journée	1 740,00		
TOTAL A	1 740,00	870,00	870,00
B – Frais de fonctionnement			
1- Assemblées Générales et Bureaux (frais de bouche)	1 000,00	500,00	500,00
2- Déplacements	-		
3- Documentation Générale	-		
4- Communication	-		
TOTAL B	1 000,00	500,00	500,00
TOTAL A+B TTC	2 740,00	1 370,00	1 370,00
C – ANCCLI			
Adhésion à l'ANCCLI	1 000,00	1 000,00	
TOTAL C	1 000,00	1 000,00	-
TOTAL GENERAL	3 740,00	2 370,00	1 370,00

Moyens humains du Conseil départemental des Hauts-de-Seine mis à la disposition de la CLI-FAR : le secrétariat de la CLI est assuré par un agent du Département et est pris en charge directement par le budget du Département.

Les crédits prévus au Budget Prévisionnel 2022 pour la CLI sont de 1 882€ en fonctionnement d'une part et de 1 000€ pour l'adhésion ANCCLI d'autre part. Ils comprennent la subvention de l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour 2022 sous réserve du renouvellement de la convention en 2022, se portant à 50% des frais de fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2021 comprenait 1740 euros pour la toute la dernière mission d'étude du sol du panorama qui s'est terminée, et puis des frais de fonctionnement divers qu'on retrouve ici.

Compte-rendu d'exécution budgétaire 2021

DEPENSES en euros TTC		RECETTES en euros TTC	
Postes budgétaires	Réalisé 2020	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	ASN
A – Volet études et expertises			
Etudes et expertises à caractère local	1 740,00		
TOTAL A TTC	1 740,00	870,00	870,00
B – Volet de fonctionnement			
1- Assemblées Générales et Bureaux (frais de bouche)	1 000,00	500	500,00
2- Déplacements	-		
3- Documentation Générale	-		
4- Communication			
TOTAL B TTC	1 000,00	500,00	500,00
TOTAL A + B	2 740,00	870,00	1 370,00
C – ANCCLI		Conseil départemental des Hauts-de-Seine	ASN
Adhésion à l'ANCCLI	1 000,00	1 000,00	
TOTAL C TTC	1 000,00	1 000,00	-
TOTAL GENERAL TTC	3 740,00	1 870,00	1 370,00
MONTANT BUDGETE TTC	3 740,00		
MONTANT REALISE TTC	100,00%		

RECETTES : les crédits votés par le Département en 2021 pour le volet 'études et expertises' et le volet 'fonctionnement' étaient de 2 740 € et pour l'adhésion ANCCLI de 1 000 €. Ils comprenaient une subvention de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de 1 370 €.

DEPENSES : Moyens humains du conseil départemental des Hauts-de-Seine mis à la disposition de la CLI-Fontenay-aux-Roses : le secrétariat de la CLI est assuré par un agent du Département et est pris en charge directement par le budget du Département

Et nous prévoyons pour 2022 un poste supplémentaire, qui serait un poste de retranscription des plénières, pour faciliter la tâche et que vous ayez vos comptes rendus plus rapidement.

Budget prévisionnel 2022

DEPENSES		RECETTES	
Postes budgétaires	prévues	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	ASN
A – volet études et expertises à caractère local			
		-	-
TOTAL A	-	-	-
B – Frais de fonctionnement			
1- Assemblées Générales et Bureaux (frais de bouche)	1 000,00	500,00	500,00
2- Déplacements	-		
3- Documentation Générale	-		
4- Communication	-		
5- Prestations Retranscription des plénières (2 x 210 mn @2,10€)	882,00	441,00	441,00
TOTAL B	1 882,00	941,00	941,00
TOTAL A+B TTC	1 882,00	941,00	941,00
C – ANCCLI			
Adhésion à l'ANCCLI	1 000,00	1 000,00	
TOTAL C	1 000,00	1 000,00	-
TOTAL GENERAL	2 882,00	1 941,00	941,00

Moyens humains du Conseil départemental des Hauts-de-Seine mis à la disposition de la CU-FAR : le secrétariat de la CLI est assuré par un agent du Département et est pris en charge directement par le budget du Département.
Les crédits prévus au Budget Prévisionnel 2021 pour la CLI sont de 2 740 € en projets et en fonctionnement d'une part et de 1 000€ pour l'adhésion ANCCLI d'autre part. Ils comprennent la subvention de l'Autorité de Sécurité Nucléaire pour 2021 sous réserve du renouvellement de la convention en 2021, se portant à 50% des frais de fonctionnement.

Pour cette partie-là j'en ai terminé.

Jacques Vire : Juste une observation : il y avait une remarque, enfin un point que j'avais noté hier en assemblée générale de l'ANCCLI, c'était la nécessité de consommer les dotations et notamment la dotation de l'ASN puisqu'ensuite les reports de reliquats posent effectivement problème en matière de gestion après au niveau de l'ANCCLI et effectivement c'est un petit peu notre rôle aussi de faire en sorte que l'ensemble du budget qui nous est alloué soit consommé. Or pour cela il nous faut un plan d'action qui développe un certain nombre de points sur lesquels on va faire effort, bien évidemment dans les limites du budget, mais en tout cas le but étant de consommer intégralement le budget qui nous est alloué.

Alors sur les **comptes rendus d'activité**, avez-vous des questions ?

Sinon nous pouvons passer à l'approbation. Qui est contre ?

Michel Riottot : Moi je m'abstiens, je suis nouveau et...

Jacques Vire : Très bien

Pour ce qui est des comptes rendus d'activité, ils sont approuvés avec une abstention.

Chantal Brault : Les nouveaux pourraient tous s'abstenir, sauf que moi je me prononce « pour » parce que je considère qu'on vous fait confiance et que nous découvrons un dispositif auquel nous allons adhérer, bien que nous n'ayons pas l'expérience que d'autres peuvent avoir ici, mais ça me paraît d'important de le dire.

Jacques Vire : Concernant maintenant les comptes rendus d'exécution budgétaire et budget prévisionnel y a-t-il des observations particulières sur ces budgets ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? ...D'accord

Les comptes rendus d'exécution budgétaire sont validés avec une abstention.

On va passer maintenant si vous le voulez bien au règlement intérieur puisque chaque CLI a effectivement un règlement intérieur.

Nous avons souhaité y apporter, suite à la réunion du bureau en septembre, quelques propositions enfin quelques modifications, d'ordre d'abord normatif puisqu'il s'agissait tout simplement de mettre à jour les textes normatifs et notamment ceux liés à la création de la CLI et aussi d'ordre fonctionnel puisqu'il vous est proposé une extension des compétences du bureau et au travers de cela, du Président, de façon à avoir un petit peu plus de réactivité notamment pour la saisine des autorités politiques.

Règlement intérieur

Focus sur quelques modifications:

Article 2-3 : Présidence de la CLI-FAR

La CLI-FAR est présidée par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

S'il ne le souhaite pas, il peut désigner comme Président parmi les membres de la CLI-FAR :

un conseiller régional élu des Hauts-de-Seine

un conseiller départemental des Hauts-de-Seine

un membre de l'assemblée délibérante d'une commune ou d'un groupement de communes, élu dans la section départementale des Hauts-de-Seine.

Article 3-2 : Le Bureau

Il est présidé par le Président de la CLI-FAR.

Il comprend :

- o un représentant titulaire et des représentants consultatifs désignés par chaque collègue (élus, associations de protection de l'environnement, organisations syndicales du CEA, personnes qualifiées et du monde économique)
- o les présidents des groupes de travail de la CLI-FAR
- o un représentant de l'ASN assistera à titre consultatif au bureau
- o un représentant de l'exploitant pourra être invité à assister à titre consultatif au bureau.

Le bureau prépare notamment les assemblées plénières en proposant des points à l'ordre du jour, les intervenants et les durées d'intervention.

En fonction des sujets d'actualité, le Bureau de la CLI-FAR peut être amené à se prononcer sur des textes, des avis ou des recommandations au nom des membres de la commission plénière.

Le bureau se réunit en tant que de besoin. Le secrétariat de la CLI-FAR assiste aux réunions du bureau.

Les décisions du bureau sont adoptées dans les mêmes conditions qu'au 2^{ème} alinéa de l'article 3.1.4 susvisé.

En application du Décret no 2019-190 du 14 mars 2019, Art. R. 125-65, Art. R. 125-66 et Art. R. 125-68, le Bureau a délégation pour :

- approuver sur proposition du président la saisine, de l'Autorité de sûreté nucléaire ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection
- approuver sur proposition du président l'engagement d'une expertise, d'une étude ou d'une analyse
- approuver le projet de budget soumis par le Président

Alors je reprends le fil, en fait, si vous voulez, dans ce domaine de l'élargissement des compétences, le décret de 2019 prévoit que le bureau peut avoir délégation pour approuver – c'est là ce que nous

souhaitons - sur proposition du Président la saisine de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection ; je crois que vous avez eu dans les documents qui nous ont été adressés ces modifications, du moins ces propositions de modification ; ensuite approuver sur proposition du Président l'engagement d'une expertise, d'une étude ou d'une analyse, et, troisième point, approuver le projet de budget soumis par le Président.

Le but étant encore une fois de gagner en rapidité et en efficacité tout simplement, sur les attributions en règle générale du bureau. Est-ce que vous êtes d'accord pour valider ces propositions, ou est-ce qu'il y a des observations particulières ?

Non ?

La modification du règlement intérieur est validée.

Alors on va passer au point n°5 de l'ordre du jour c'est à dire l'appel à candidatures et élections, notamment sur les déficits que nous pouvons avoir à la fois dans les différents collèges et aussi dans le bureau qui est le nôtre.

V - Appel à candidatures et élections :

Composition de la CLI-FAR

Composition de la Commission Locale d'Information de Fontenay-aux-Roses (CLI-FAR) - 2021 / 47 Voix délibératives

1) COLLEGE DES ELUS

31 membres à voix délibérative

a) Députés et Sénateurs élus dans les départements intéressés

Esbonne	1	2	Député: Cédric Villani
	1		Sénatrice : Laure Darcos
Hauts-de-Seine	1	2	Député: Jean-Louis Bourlanges
	1		Sénateur : Hervé Marseille
Paris	1	2	Députée: Anne-Christine Lang
	1		Sénateur : Philippe Dominati
Val-de-Marne	1	2	Député: Jean-Jacques Bridey
	1		Sénateur : Christian Cambon
Yvelines	1	2	Député: Jean-Noël Barrot
	1		Sénatrice : Marta de Cidrac

b) Conseiller régional de la région intéressée désigné par son Assemblée

Région Ile-de-France	1	Philippe Laurent
----------------------	---	------------------

c) Conseillers départementaux des départements intéressés désignés par leur Assemblée

Esbonne	1	Nicolas Méary
Hauts-de-Seine	1	Yves Coscas
Val-de-Marne	1	Sabine Patoux
Yvelines	1	Marie-Hélène Aubert

Composition de la CLI-FAR

d) Conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal ou membres de l'assemblée délibérante de groupements de communes désignés par leur Assemblée

Hauts-de-Seine	EP T3 Grand Paris Seine Ouest	1	Tiphaine Bonnier
	Antony	1	Fabien Hubert
	Bagneux	1	Fanny Douville
	Bourg-la-Reine	1	Christophe Gélardin
	Châtenay-Malabry	1	Roger Rolao
	Châtillon	1	Nicolas Bost
	Clamart	1	Serge Kehyayan (Vice-président de la CLI-FAR)
	Fontenay-aux-Roses	1	Cécile Collet
	Le Plessis-Robinson	1	Jacques Vire (Président de la CLI-FAR)
	Malakoff	1	Dominique Trichet Allaire
	Montrouge	1	Caméline de Pablo
	Sceaux	1	Chantal Brault
Ville de Paris		1	Hamidou Samaké
Val-de-Marne	EP T12 Grand Orly Seine Bièvre	1	Alain Lipietz
Yvelines	Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	1	Bruno Drevon
Essonne	Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay	1	Jean-Paul Mordefroid

Composition de la CLI-FAR

4) COLLEGE DES PERSONNES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE				6 membres à voix délibérative
a) Représentants des intérêts économiques locaux, notamment des représentants des chambres consulaires territorialement compétentes				1 Marie-Christine Oghly, CCI Paris- 92
b) Représentants d'instances territorialement compétentes d'ordres professionnels régis par le code de la santé publique				1 Christian Hugue, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des Médecins
				1 Amand Semerciyan, Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des Médecins
c) Personnalités désignées au titre de leurs compétences dans les domaines de la sécurité nucléaire ou de la communication et de l'information				1 Jean-Paul Grall, chargé d'évaluation de la maîtrise des risques radiologiques et nucléaires, IRSN
				1 Michèle-Elisabeth Morin, Ancienne ingénieure hygiène sécurité sûreté nucléaire
				1 Stéphane Jacquot, ancien président de la CLI-FAR
			Total des quatre Collèges	47 membres à voix délibérative
			Quorum (15%)	7 membres à voix délibérative

Composition de la CLI-FAR

2) COLLEGE DES ASSOCIATIONS		5 membres à voix délibérative
Représentants d'associations de protection de l'environnement oeuvrant dans les départements intéressés	1	Michel Riottot, Environnement 92
	1	Peter Schnürle, Coteau Boisé du Panorama
	1	Pierre Salmeron, Fédération Sud Environnement
	1	Richard Gilquart, Graines de Ville
	1	XX
3) COLLEGE DES SYNDICATS		5 membres à voix délibérative
Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives dans les entreprises exploitant les installations nucléaires de base intéressées ou les entreprises extérieures mentionnées au IV de l'article L 230-2 du code du travail	1	Marc Frydman, Ma Zone Contrôlée
	1	Germain Rousselet, CGT
	1	Marc Ammerich, CFDT
	1	Jean-Michel Boulidoires, CFE-CGC
	1	Yannick Saintigny, UNSA/SPAEN

Jacques Vire : Au niveau du collège des associations il nous manque effectivement une association. Est ce qu'il y a des associations qui souhaiteraient rejoindre le collège des associations ? Ou est-ce que quelqu'un éventuellement connaît une association qui pourrait être intéressée pour intégrer justement ce collège ? Non ? Pas à votre connaissance ?

Michel Riottot : Je peux chercher, mais je suis venu un peu trop vite, mais je peux faire ce travail, je suis Président, enfin Vice-président d'une fédération de 45 associations et je pense qu'on trouvera, je verrai avec Madame Brison à vous fournir quelqu'un.

Jacques Vire : Mais c'est parfait, parce que je pense que le collège, dans sa composition, est effectivement homogène, en tout cas très cohérent et il faut effectivement que nous puissions honorer toutes les places qui sont offertes, ça me semble fondamental.

V – a) Membres du Bureau

Ensuite, on passe à la composition actuelle du bureau, et là effectivement il nous manque aussi des personnels. Alors je crois que le règlement nous permet effectivement, enfin permet au bureau de choisir sans pour autant passer par le Président du Conseil départemental, les membres du bureau.

Composition actuelle du Bureau de la CLI-FAR

Membres du Bureau à voix délibérative

Collèges des élus

M.	Jacques	Vire	Conseiller municipal du Plessis-Robinson, Président de la CLI-FAR
M.	Serge	Kehyayan	Adjoint au Maire de Clamart, Vice-président de la CLI-FAR

Collèges des associations

M.	Peter	Schnürle	Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
M.	Michel	Riottot	Représentant titulaire de l'association Environnement 92
xx	xx	xx	Représentant de l'Association Sud Environnement

Collèges des syndicats

xx	xx	xx	xx
M.	Marc	Ammerich	Représentant CFDT du CEA
xx	xx	xx	xx

Collèges des personnes qualifiées

Mme	Michèle- Elisabeth	Morin	Ancienne ingénieure hygiène sécurité sûreté nucléaire
-----	-----------------------	-------	---

Membres du Bureau à voix consultative

M.	Denis	Lallemand	Directeur délégué sécurité sûreté CEA FAR
M.	Olivier	Greiner	ASN - Chef pôle LUDD, division d'Orléans
M.	Arthur	Neveu	ASN - Chef de division, division d'Orléans
Mme	Eglantine	Becker	ASN - Inspectrice, division d'Orléans

Est-ce qu'il y a au sein de cette assemblée des gens qui souhaiteraient rejoindre le bureau ?

Marc Frydman : Oui moi je souhaiterais, en tant que représentant de l'association ma Zone Contrôlée des salariés sous-traitants, intégrer le Collège des syndicats. J'ai vu qu'il y avait de la place de libre donc moi je veux bien rejoindre le bureau.

Jacques Vire : Au niveau du collège des syndicats alors ?

Marc Frydman : Tout à fait

Jacques Vire : En tout état de cause je pense qu'on pourrait mettre peut-être une information sur notre site, justement pour favoriser, pour déjà informer les gens qu'il y a des places de disponibles et puis recueillir peut-être ainsi les candidatures éventuelles. Cela me semblerait intéressant.

V – b) Membres des Groupes de Travail « Sciences et Technologie » et « Information et Gouvernance »

Composition actuelle des groupes de travail de la CLI-FAR

Membres du groupe de travail "Information et Gouvernance"

Xx	xx	xx	Président du groupe de travail
xx			Collège des Elus
M.	Michel	Riottot	Représentant de l'association Environnement 92
M.	Pierre	Salmeron	Représentant de l'association Sud Environnement
M.	Jean-Michel	Boulidoires	Représentant CFE/CGC du CEA
M.	Christophe	Perrin	Responsable de la communication CEA FAR
M.	Denis	Lallemand	Directeur délégué sécurité sûreté CEA FAR
Mme	Michèle- Elisabeth	Morin	Ancienne ingénieure hygiène sécurité sûreté nucléaire

Membres du groupe de travail "sciences et technologie"

M.	Marc	Ammerich	Président du groupe de travail	Représentant CFDT du CEA
M.	Jacques	Vire		Conseiller municipal du Plessis-Robinson, Président de la CLI-FAR
M.	Pierre	Salmeron		Représentant de l'association Sud Environnement
xx	xx	xx	xx	
Mme	Michèle-Elisabeth	Morin		Ancienne ingénieure hygiène sécurité sûreté nucléaire
M.	Olivier	Greiner		ASN - Chef pôle LUDD, division d'Orléans
M.	Denis	Lallemand		Directeur délégué sécurité sûreté CEA FAR

Jacques Vire

Sur la composition maintenant des groupes de travail, c'est vrai que quand je suis arrivé comme Président, je me suis un petit peu penché sur l'organisation en elle-même de la CLI et notamment des groupes de travail parce que je pense que les deux groupes de travail qui sont : « Sciences et Technologies » et « Information et Gouvernance », me semblent très cohérents avec les missions de la CLI.

Globalement on a un groupe « Sciences et Technologies » qui est capable d'exploiter l'intégralité des informations qui sont les nôtres, du moins qui nous sont adressées, qui les analyse, qui les mouline, qui les vulgarise et qui nous permet aussi d'émettre des avis, des avis techniques et là c'est tout le travail que fait Marc et heureusement qu'il est là avec son groupe parce que pour les béotiens que nous sommes en tout cas que je suis moi personnellement, ça m'éclaire énormément sur les problématiques techniques.

Et ce groupe qui mouline, est relayé derrière par le groupe « Information et Gouvernance » qui lui doit aussi mettre en forme, vulgariser, choisir le vecteur de transmission pour cette mission qui est fondamentale et aussi extrêmement importante de l'information des populations.

L'idée c'est effectivement d'avoir ces deux groupes cohérents au sein du bureau et de pouvoir justement avoir un travail le plus efficace possible. Pour l'instant, nous avons le groupe « Sciences et Technologie » qui est à peu près complet, même si encore une fois, des membres volontaires peuvent nous rejoindre, mais par contre sur le groupe « Information et Gouvernance » il nous manque cruellement un Président, sur un groupe encore une fois qui est l'essence même du fonctionnement de la CLI. Est-ce que vous connaissiez, est ce que déjà il y a des volontaires pour faire partie de ce groupe et en assumer la présidence ?

Chantal Brault : Monsieur le Président, je vois que le collège des élus est faible dans ce groupe de travail, non ?

Jacques Vire : Oui.

Chantal Brault : Moi je veux bien participer à ce groupe mais je ne pense pas le présider parce que je soupçonne de ne pas en avoir le temps, mais en faire partie : oui.

Jacques Vire : Avec tous mes remerciements... C'est bien noté. Et là c'est pareil, en fonction de la réunion de ce groupe si quelqu'un veut prendre la responsabilité de la présidence, ce sera bien sûr avec grand plaisir. En tout cas merci beaucoup pour cette candidature.

On a vu à peu près ce qu'il fallait sur cet aspect-là.

Marc Frydman : je suis volontaire pour rejoindre le Groupe de Travail Sciences et Technologie, collège des Syndicats.

V – c) Membres représentants la CLI-FAR auprès de l'ANCCLI et Membres des Groupes Permanents de l'ANCCLI

Jacques Vire : Alors, on avait aussi la problématique des membres représentants la CLI-FAR auprès de l'ANCCLI, puisqu'effectivement chaque CLI a la possibilité de désigner quatre membres au sein de l'ANCCLI, là aussi ça me semble important d'être présent puisqu'encore une fois, du fait même des attributions de l'ANCCLI et du soutien qu'elle apporte aux CLI, ça me semble fondamental.

Est-ce qu'il y a des membres de l'assemblée qui seraient volontaires pour être membre de l'ANCCLI ?

Yves Lheureux : Je précise peut-être, Président, c'est effectivement dans nos statuts, pour qu'une CLI soit membre de l'ANCCLI, il faut qu'elle désigne au mieux un représentant de chacun des collèges de la CLI et à minima au moins un élu et un représentant d'un autre collège.

Sachant que nous, au niveau de l'ANCCLI, on essaye d'avoir un équilibre des quatre collèges, qu'il y ait bien quatre collèges qui soient représentés. A l'ANCCLI, dans notre conseil d'administration il y a bien les quatre collèges : élus, associations, syndicats et personnes qualifiées sauf que nous dans notre fonctionnement on a un équilibre, une parité dans ces quatre collèges.

Et c'est pour ça que quand on a créé nos statuts, dans le règlement intérieur on propose aux CLI qui adhèrent à l'ANCCLI de désigner quatre représentants, et de préférence un de chaque collège, pour qu'on conserve cet équilibre de représentation de chaque collège. Cela veut dire que ces personnes représentent la CLI lors de l'assemblée générale de l'ANCCLI qui a lieu une fois par an.

Ce qui est différent, je voulais juste le préciser, de nos groupes de travail, qui eux sont ouverts de manière beaucoup plus large à toutes les CLI où il peut y avoir plusieurs membres d'une même CLI, d'un même collège qui soient présents, etc... Là on est vraiment dans l'aspect statutaire de l'ANCCLI, de la représentation de votre CLI dans l'ANCCLI au niveau statutaire.

Jacques Vire : Merci pour ces précisions, effectivement, c'était important de le dire. Si certains sont candidats ou veulent représenter la CLI de Fontenay-aux-Roses à l'ANCCLI, bien évidemment c'est avec grand plaisir que nous accueillerons ces candidatures.

Là c'est pareil, si vous connaissez des gens qui font partie du collège et qui sont intéressés, vous n'hésitez pas à nous le dire parce qu'encore une fois je pense que c'est important que nous y soyons.

Nous allons passer au point 6.

Marc Ammerich : Je suis volontaire pour représenter la CLI-FAR, collège des syndicats, auprès de l'ANCCLI.

VI - Points d'avancement depuis décembre 2019

VI – a) Etudes radiologiques

Jacques Vire : Sur l'avancement des travaux depuis décembre 2019, en commençant par l'étude radiologique du sol du site du panorama : cette étude, je crois, a été réalisée à la demande des membres de la CLI-FAR et je crois qu'elle a été approuvée par l'assemblée générale en 2016. Elle a été lancée fin 2018 pour être finalisée cette année, donc c'est vrai qu'il faut mesurer le temps qui est nécessaire entre la validation par l'assemblée générale et ensuite la réalisation : il se passe quand même un certain temps

C'est pour cela que je pense qu'il est important de prévoir les expertises et qu'on ait une idée très précise des expertises que nous souhaitons faire pour les lancer le plus rapidement possible. Marc, je crois que c'est toi qui nous fais ce petit exposé, je te laisse la parole et je te remercie encore du travail que tu réalises au sein de ton groupe.

Marc Ammerich : Bien, alors je n'ai pas spécialement préparé de slide mais je vais reprendre une partie du rapport qui a été écrit à la suite de la présentation de la société Ginger Déléo par rapport aux études en question.

Pour vous resituer également le contexte, la demande initiale date du 14 décembre 2016 puisqu'il y avait une première demande qui avait été faite concernant un certain nombre de mesures par rapport à la contamination potentielle d'un certain nombre d'espaces en dehors du site du CEA de Fontenay-aux-Roses et on avait confié cette première étude à la société en question.

Alors ça a pris un petit peu de temps, pour la définition des différents espaces et les différents types de mesures que l'on souhaitait, on a échangé pas mal et ils nous ont fixé un cadre méthodologique, en se basant d'ailleurs sur les guides ASN IRSN qui dataient de 2011 concernant les sites pollués.

En fait il était demandé de faire une levée de doute radiologique, pour valider le fait que, sur ces espaces - je rappelle, en dehors du site de Fontenay-aux-Roses - il n'y avait pas présence de substances radioactives.

L'étude documentaire a commencé avec une étude historique bien entendu, parce qu'il fallait se remettre un tout petit peu dans le contexte, pour voir si dans les années 50 il y avait eu des déversements d'un certain nombre de choses et il y a eu bien sûr ensuite des investigations de terrains et des mesures qui ont été réalisées.

Alors ils ont utilisé plusieurs types d'appareils pour faire ces mesures avec en premier lieu des mesures, ce que l'on appelle « en débit de dose » c'est à dire des valeurs, ce qu'on appelle en « microsievvert par heure », $\mu\text{Sv/h}$, et quand la mesure présentait une légère différence par rapport à une mesure dite naturelle, ce qu'on appelle le « bruit de fond », et bien ils sont passés évidemment avec des appareils plus sensibles pour faire des mesures cette fois-ci de « contamination », c'est à dire mesurer un certain nombre de rayonnements par unité de temps, ce qu'on appelle des « impulsions » ou des « chocs par seconde ».

Ça a permis de sérier un petit peu les différents points que l'on voulait mesurer et on a effectivement plusieurs mesures ; je crois que les mesures se sont étendues sur pratiquement 2200 mètres carrés, il faut voir que ça représente un certain nombre de mesures qui ont été faites dont certaines ont été faites toutes les 10 mètres. Vous voyez un petit peu, au niveau espace, ça a pris évidemment un petit peu de temps parce que ce sont des mesures évidemment manuelles, faites par des opérateurs.

Ce qui est important à noter dans tous ces éléments là c'est qu'il **n'y a pas eu de mesures significatives identifiées**, ça c'est le point fondamental de l'étude qui a été faite par Ginger Déléo.

Alors pour certains points un peu particuliers il y a même des investigations qui ont été menées en profondeur, c'est à dire qu'en fait ils ont fait des sondages en creusant un certain nombre de petits forages, jusqu'à 10 mètres au maximum. Là encore l'idée et l'objectif étaient d'avoir un état radiologique non exhaustif bien sûr, mais en tout cas représentatif des petits points qui statistiquement présentaient potentiellement un risque particulier.

Le rapport bien entendu a été fourni au groupe Sciences et Technologies, il a été envoyé évidemment par Isabelle aux différents représentants.

Il y a eu même des zones non prioritaires puisque Ginger Déléo avait défini des zones plutôt prioritaires par rapport à d'autres, et même d'autres sondages, d'autres mesures ont été faites également sur des zones non prioritaires. Vous imaginez que ça représente quand même un certain travail, assez important. On a même été jusqu'à essayer de faire des mesures on va dire plus techniques, ce qu'on appelle en fait une analyse par « spectrométrie », c'est-à-dire de vérifier par des mesures, pour des produits émettant des rayonnements gamma, avec des détecteurs très sensibles, des détecteurs de laboratoire, si on voyait un certain nombre de choses.

Et en l'occurrence, on n'a pas mis et on n'a pas identifié finalement de points présentant des seuils de radioactivité suffisamment importants pour que ce soit probant en matière de présence de radioactivité.

On est resté quand même prudents dans l'approche puisque, comme ce sont des sondages qui ont été faits par probabilité, grosso modo, il n'est pas impossible que, si on est amené à faire des travaux et en particulier sur les zones plus sensibles comme par exemple l'ancienne cuisine centrale au niveau du site, si jamais on était amené à tomber, par hasard, sur quelque chose qui normalement ne devrait pas être présent, et bien on s'arrêterait et on demanderait évidemment à ce moment-là une levée de doutes par rapport à l'objet découvert, pour être sûr et certain qu'il n'y a pas présence de radioactivité.

Voilà, c'était plutôt assez important et satisfaisant au niveau des résultats de mesure puisqu'on n'a pas mis en évidence encore une fois de points de contamination probants.

Jacques Vire : Merci pour cet exposé, clair comme d'habitude, qui permet de bien comprendre un petit peu les choses. En tout cas c'est plutôt rassurant quand on a ce type d'expertise.

Est-ce qu'il y a des questions particulières à poser par rapport à cette expertise ?

Marc Frydman : Moi je n'étais pas là à l'époque, mais j'aimerais bien consulter le document si c'est possible.

Marc Ammerich : Bien sûr, sans problème.

Jacques Vire : Alors, effectivement Isabelle disait qu'il n'était pas encore sur le site parce qu'il n'était pas encore approuvé par l'ASN, mais bien sûr il n'y a pas de soucis.

On va passer maintenant au point B du 6, c'est à dire sur le projet d'arrêté d'autorisation de rejet et de prélèvements d'eau des installations nucléaires de base

VI – b) Projet d'arrêté d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau (ARPE) des Installations Nucléaires de Base

Jacques Vire : Je vais tenter une petite introduction, déjà pour savoir si j'ai bien compris les choses, je parle sous le contrôle des spécialistes...

Cet arrêté d'autorisation de rejet de prélèvements fixe les valeurs limites des rejets et des prélèvements d'eau des nouvelles modalités de surveillance de l'environnement des INB du site du CEA de Fontenay-aux-Roses, mais le problème c'est qu'il date de 1988 me semble-t-il, et il impose des normes qui doivent être actualisées du fait du démantèlement des deux INB qui relèvent je crois aujourd'hui de régimes administratifs différents de ceux des INB en activité. C'est pour cela que le CEA a demandé une modification des prescriptions réglementant les prélèvements d'eau, les rejets et transferts d'effluents ainsi que des limites du rejet des INB de Fontenay-aux-Roses.

Est-ce que vous pouvez nous dire, et là je m'adresse à Olivier Greiner, est ce que vous pouvez nous dire un petit peu où on en est sur ce sujet-là ?

Olivier Greiner : Comme vous l'avez dit, l'objectif est d'actualiser les prescriptions relatives aux prélèvements, aux consommations, aux rejets d'eaux, et à la surveillance de l'environnement. Les rejets ont significativement évolué suite au passage en démantèlement des installations.

Pour ce dossier, la finalisation du projet de décisions est prévue au premier trimestre et cela devrait permettre de lancer les consultations à la fin du deuxième trimestre 2022, de façon à avoir un projet actualisé actant les évolutions des modalités de surveillance qui ne sont plus nécessaires et indiquant clairement les actions qui sont réalisées par le CEA pour sa surveillance actuelle. Sachant qu'on est sur un niveau de rejets très inférieur à ce qui était prévu à l'époque.

Jacques Vire : Merci, est-ce que le CEA pourrait nous dire un petit peu quel est l'avantage pour lui d'une modification de cet arrêté, d'une modification des normes puisque je pense que quelque part, ça va lui faciliter aussi le travail et notamment faciliter la gestion des différents contrôles qu'il peut y avoir sur site.

Denis Lallemand : C'est tout à fait ça. Le principal enjeu pour nous, c'est d'avoir une surveillance de l'environnement, des rejets, qui soit adaptée à la situation et à son historique. Aujourd'hui les activités qui sont menées sur le site sont de nature totalement différentes de celles qui étaient menées au moment de l'élaboration des textes qui sont actuellement en vigueur, mais sont surtout, en termes de quantités, bien inférieures à ce qui était le cas au moment de l'établissement des textes actuellement en vigueur. Avoir une surveillance de l'environnement adaptée à la situation qui est celle d'aujourd'hui est pour nous l'enjeu poursuivi lors de ce renouvellement d'autorisation.

Jacques Vire : Merci pour ces précisions, est ce qu'il y a des questions particulières sur ce sujet ? Oui ?

Michel Riottot : J'aimerais savoir d'une part, c'est un arrêté qui va être pris par l'ASN ou ça dépend du préfet des Hauts-de-Seine ? C'est l'unité territoriale de la DRIEAT⁹ qui devrait intervenir ou pas ?

Olivier Greiner : En fait c'est une décision de l'ASN, qui révisera à la baisse les limites d'émissions et définira la façon de suivre ces émissions. C'est une décision qui portera sur les deux aspects, ce qu'on appelle en général : « limites » et « modalités ». C'est une seule décision parce que

⁹ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

les installations sont en démantèlement, et les textes permettent de faire une seule décision avec ces éléments.

Michel Riottot : Et le deuxième point plus concret, en termes de chiffres, ça correspond à quoi ?

Olivier Greiner : Alors je n'ai plus les facteurs en tête mais on est sur des divisions très importantes des seuils, je ne sais pas si au niveau du CEA vous avez les éléments...

Jacques Machetto : On va le voir tout à l'heure, vous verrez les chiffres des seuils actuels et je vous donnerai les futurs projets de chiffres. Mais par exemple si on veut donner un chiffre, je peux vous donner la limite en alpha, par exemple en rejets liquides, qui était à 1000 méga becquerels à l'année, passerait à 7 méga becquerels à l'année, par exemple. C'est des projets... et 40 000 méga becquerels en bêta passerait à 14 méga becquerels. On revient à des vraies grandeurs par rapport aux rejets actuels, et encore on ne rejette pas autant, mais on le verra tout à l'heure dans la présentation.

Olivier Greiner : Et dans le cadre de la procédure, la CLI est consultée sur ce projet.

Marc Ammerich : J'avais juste une petite question, est-ce que la décision ASN sera homologuée au journal officiel par arrêté ?

Olivier Greiner : Ce n'est pas nécessaire du fait du démantèlement des installations.

Marc Ammerich : Alors ça c'est important pour moi parce que je suis évidemment Légifrance, forcément c'est mon travail tous les jours, donc il faudra que j'aille chercher sur le site de l'ASN la décision correspondante ?

Olivier Greiner : Les décisions de l'ASN sont publiées sur le bulletin officiel de l'ASN. Avec la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, il y a eu des évolutions et il n'est pas nécessaire d'homologuer ce type de décision pour une installation de démantèlement.

Marc Ammerich : C'est important.

Yves Lheureux : Si vous me permettez juste Président, je voulais rappeler que ces dossiers d'ARPE, d'Analyses de Rejets et Prélèvements en Eau, c'est assez classique dans les CLI qu'ils fassent l'objet de révision parce qu'ils datent un petit peu comme vous le rappeliez.

Je voulais juste vous dire que, je n'ai pas eu le temps de le présenter : on a un groupe d'experts scientifiques au sein de l'ANCCLI qui sont : des bénévoles, des retraités de l'exploitant, des retraités universitaires, des anciens chercheurs, des anciens chefs de laboratoire. On a une compétence à l'ANCCLI avec des gens vraiment habitués à la lecture des dossiers d'ARPE.

Si vous le souhaitez dans le cadre de la consultation qui sera engagée et à laquelle la CLI pourra émettre un avis, si vous souhaitez - ce sont des bénévoles là aussi - qu'on vienne vous aider à avoir cette lecture du dossier d'ARPE et de voir comment ils évoluent : est-ce qu'il y a des choses pour lesquelles il faudrait peut-être aller plus loin, est-ce que les paramètres donnés correspondent : je sais que cela se fait assez régulièrement, il peut y avoir des polluants, des paramètres chimiques qui peuvent être à la lecture de ces experts, les valeurs de rejet revues ou rajouter des polluants...

C'est des éclairages qu'on peut vous apporter. Il ne s'agit pas d'une analyse exhaustive et approfondie mais ces gens ont vraiment l'habitude des dossiers d'ARPE parce qu'ils le font, on va dire un minimum une ou deux fois par an pour d'autres CLI. Souvent les dossiers d'ARPE sont assez similaires, même si les installations peuvent être différentes, en tout cas les dossiers sont assez similaires et leurs lectures aident vraiment la CLI.

En général ces experts font un petit rapport d'une ou deux pages, quelque chose de très simple, et ensuite la CLI en fait ce qu'elle veut, mais ça vous apporte un éclairage sur ces dossiers-là. Si vous le souhaitez on peut vous apporter ce soutien, on est à votre disposition.

Jacques Vire : Très intéressant, merci. Plus de question sur ce sujet-là ?

On va passer au point C sur la prolongation du décret des installations nucléaires de base et réexamen de sûreté des deux installations nucléaires de base.

VI - c) Prolongation du décret des installations nucléaires de base et réexamen de sûreté des Installations Nucléaires de Base

Je crois que c'est une demande récurrente qui est formulée régulièrement puisque globalement si j'ai bien compris, les opérations de démantèlement se font sur l'article 5 du décret de 2006, du 30 juin 2006, et ce décret prévoit effectivement un délai de 11 ans à compter de la date de publication du décret. Ce qui veut dire que globalement, depuis le 3 juillet 2017, le CEA de Fontenay-aux-Roses, réglementairement, je dis bien réglementairement parlant, ne devrait plus être autorisé à poursuivre le démantèlement puisque quelque part on a une sorte de petit vide juridique, même si les choses ne sont pas aussi tranchées que ça bien évidemment, mais est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur la sortie prochaine du nouveau décret ?

Olivier Greiner : Le décret existe toujours, c'est l'échéance qui n'a pas été atteinte en termes de démantèlement. Il y a deux sujets : il y a la modification du décret de démantèlement et il y a les réexamens.

Il y a deux INB, deux installations nucléaires de base sur le site de Fontenay : l'INB 165 « Procédé », l'INB 166 « Support » et il y a donc deux décrets de 2006 qui prévoyaient le démantèlement en 10 et 11 ans.

Il y a une demande de modification pour chacun de ces décrets qui a été déposée par le CEA, les dossiers sont en cours d'instruction.

En parallèle, ces installations font l'objet chacune d'un réexamen périodique.

Je vais préciser ce que c'est un réexamen périodique : tous les dix ans l'exploitant d'une installation nucléaire de base fait un état des lieux de son exploitation, regarde ce qui s'est passé, regarde ce qu'il va faire dans les années suivantes, regarde les textes qui s'appliquent, regarde l'état de l'art et par rapport à tous ces travaux, établit un plan d'action pour améliorer la sûreté.

Ces dossiers sont en cours d'instruction actuellement sur les deux installations de Fontenay. Il y a eu une phase de complément de ces dossiers qui a eu lieu en 2020-2021, phase de complément importante et aujourd'hui pour le dossier de l'INB 166, l'ASN a pu confier une expertise à l'IRSN. Cette expertise, qui porte à la fois sur le démantèlement et le réexamen, a été lancée à l'automne.

Sur le second dossier, l'INB 165, il est prévu que l'expertise soit lancée au premier trimestre 2022.

Ces expertises prennent un certain temps du fait de l'ampleur du travail d'expert à réaliser.

A l'issue de ce travail, l'ASN saisit un groupe d'experts, le groupe permanent d'experts pour le démantèlement, ce qui est prévu en 2023.

Pour dire également un mot de la procédure du décret de démantèlement, ce qu'il se passe c'est qu'à l'issue du processus d'expertise, il y a l'élaboration d'un projet de décret. C'est le ministre en charge de la sûreté nucléaire qui le fait, c'est à dire la Ministre de la transition énergétique.

Après avis de l'ASN, avis de l'autorité environnementale, enquête publique, le projet de décret est élaboré et aboutit finalement à fixer les caractéristiques de démantèlement et en termes d'opérations à réaliser, à soumettre au contrôle de l'ASN. Ça c'est le timing, et pour l'instant ce qu'il faut retenir c'est que sur l'INB 166 la phase d'expertise est lancée depuis l'automne et il est prévu qu'elle puisse être lancée sur la 165 au 1^{er} trimestre 2022.

Jacques Vire : Y-a-t-il des questions sur ce point particulier ? Non, c'est clair ?

Très bien, on va passer maintenant au point 7 sur la présentation du tableau de bord.

VII. Tableaux de bord et Suivi

VII – a) Présentation du tableau de bord de suivi de démantèlement des Installations Nucléaires de Base

Jacques Vire :

C'est la présentation du tableau de bord de suivi du démantèlement des installations nucléaires de base et c'est vrai que j'ai été agréablement surpris de voir que ce type de document existait parce qu'en fait il est très intéressant. Il est particulièrement bien fait, on arrive à comprendre même pour les gens comme moi qui découvrent un certain nombre de choses, même s'il y a des aspects techniques. Mais en tout cas c'est un document qui a le mérite d'exister, qui nous montre bien la progression que l'on peut avoir ou du moins espérer dans ce type de démantèlement. On a quand même la chance d'avoir effectivement ce tableau de bord qui permet un petit peu à tout le monde, du moins à ceux qui le consultent, qui consultent le site, d'avoir un point assez précis sur le démantèlement.

Je vous laisse la parole, je crois que c'est Monsieur Lallemand qui va nous présenter un petit peu ce tableau de bord et je vous remercie d'intervenir à ce sujet.



Denis Lallemand : Nous allons faire une présentation à plusieurs voix, Régis Vallée, en charge des projets d'assainissement et de démantèlement va faire un point sur l'avancée des projets, Jacques Machetto, en charge des sujets de contrôle des rejets et de surveillance de l'environnement fera un point plus précis sur ces aspects-là, et je compléterai sur certains passages d'actualité du site depuis fin 2019, qui est la date de la dernière réunion dans cette configuration.

Tableau de bord : Suivi du démantèlement et de l'environnement des INB du CEA/Paris-Saclay – Site de FAR

Sommaire

Calendrier

- ✓ Prolongation des décrets de démantèlement des INB 165 & 166
- ✓ Calendrier de fin des opérations de démantèlement
- ✓ Evolution du terme source (suivi annuel) / Inventaire radiologique

Sûreté des installations et radioprotection des intervenants (suivi trimestriel)

- ✓ Evénements significatifs
- ✓ Nombre de départs de feu
- ✓ Dosimétrie des salariés

Rejets et environnement (suivi trimestriel)

- ✓ Rejets des INB
- ✓ Surveillance de l'égout urbain et de l'environnement (mesures de radioactivité)
- ✓ Surveillance des eaux des égouts aux émissaires du CEA (analyses chimiques)

Régis Vallée : Oui, merci Denis.

Ma présentation va commencer par le sujet sur la prolongation des décrets de démantèlement, qui est un projet en soi.

Prolongation des décrets de démantèlement des INB 165 & 166

- ❑ S1 2018 : demande du CEA de modification des décrets n°2006-771 et n°2006-772 du 30/06/2006
- ❑ S2 2019 : réponse de la MSNR qui considère que les dossiers accompagnant les demandes CEA doivent être mis à jour et complétés
- ❑ Mi-2020 : engagement du CEA de transmettre les éléments demandés au plus tard en décembre 2021
- ❑ 2021 : envois successifs (mars / juin / octobre) par le CEA des éléments demandés (stratégie DEM, coût SENEX, plan de DEM, organisation, maintien des compétences, état initial, état des sols, état final, étude d'impact, rejets, inventaire radiologique, gestion des déchets, effluents, FOH)
- ❑ 27/09/2021 : enclenchement de l'expertise du dossier de démantèlement de l'INB 166 par l'appui technique de l'ASN
- ❑ T1/2022 : enclenchement de l'expertise du dossier de démantèlement de l'INB 165 par l'appui technique de l'ASN

Comme l'a dit Monsieur le Président, nous avons fait une demande de modification des décrets en 2018.

En 2019 on a eu une réponse de la Mission Sûreté Nucléaire et de Protection (MSNR)¹⁰, une entité du Ministère, qui a considéré que nos dossiers devaient être mis à jour et complétés.

En 2020 on s'est engagé à répondre à l'ensemble des éléments demandés au plus tard en décembre 2021, et ensuite un travail significatif a démarré en interne pour répondre justement à l'ensemble de ces demandes ; en 2020 et 2021 on a envoyé par envois successifs, trois « batchs » - c'est comme ça qu'on l'appelle en interne - en mars, juin et octobre 2021 l'ensemble des éléments demandés.

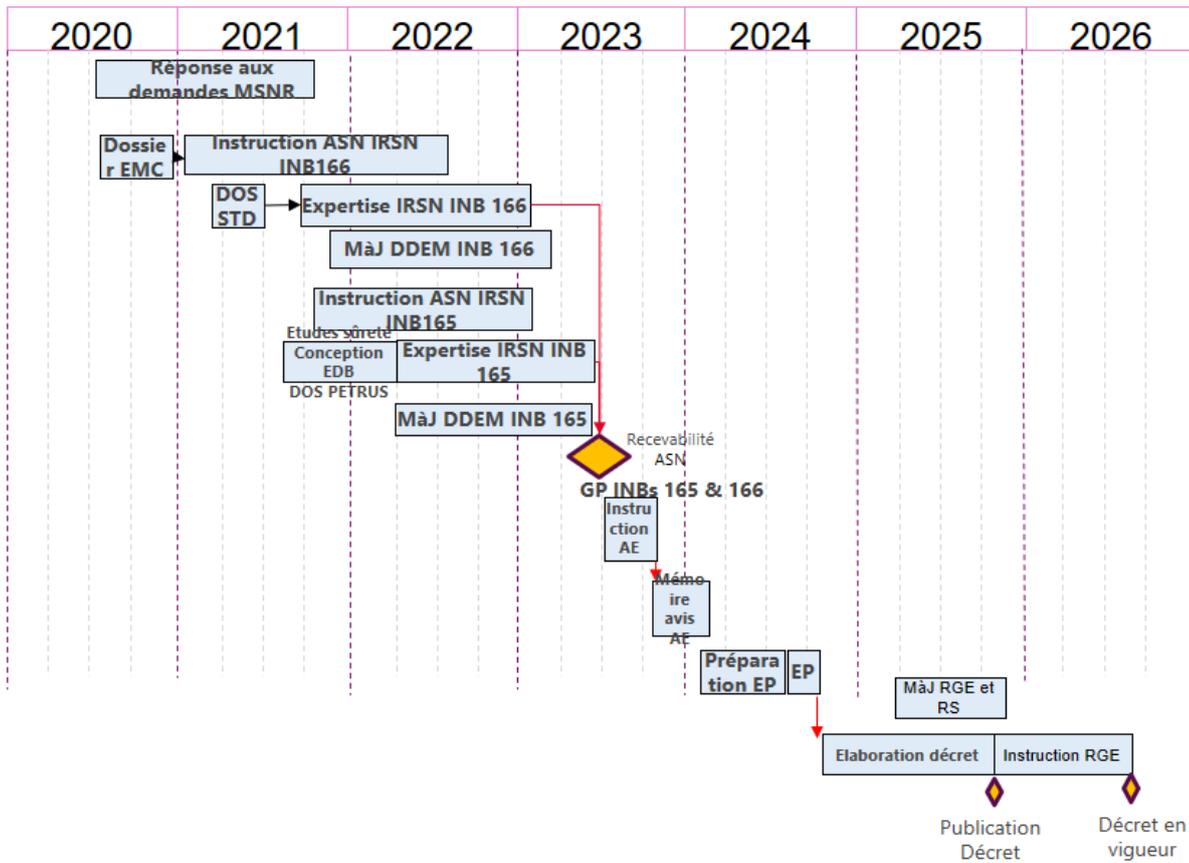
L'ensemble des éléments demandés, ça peut être effectivement conséquent et assez volumineux, cela portait sur la stratégie de démantèlement, sur les coûts d'exploitation, le plan de démantèlement, l'organisation, le maintien des compétences, l'état initial, l'état des sols, l'état final, l'étude d'impact, les rejets, les facteurs organisationnels et humains et un certain nombre d'autres points. C'est quand même assez conséquent. Quoi qu'il en soit on a tenu notre engagement de tout fournir avant décembre 2021.

Comme cela a été indiqué, on a pu enclencher l'expertise du dossier de démantèlement de l'INB 166 fin septembre 2021 et il est prévu d'enclencher l'expertise du dossier de démantèlement de l'INB 165 au premier trimestre 2022.

¹⁰ La Mission sûreté nucléaire et radioprotection, placée au sein de la Direction générale de la prévention des risques du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Prolongation des décrets de démantèlement des INB 165 & 166

Planning directeur du renouvellement des décrets de démantèlement des INB 165 & 166



Je ne vais pas rentrer dans le détail mais ça vous donne quand même les macro tâches et les grandes dates concernant la prolongation justement des décrets de démantèlement. En 2021, on est en pleine réponse aux demandes de la MSNR et les instructions avec l'ASN et son appui technique ont démarré.

Tout cela va nous conduire mi-2023, à un groupe permanent pour les INB 165 et 166, c'est le groupe permanent évoqué par Monsieur Greiner, et ensuite se déclinent de manière presque un peu automatique, un certain nombre d'étapes :

- une instruction par l'autorité environnementale
- la préparation de l'enquête publique qui est prévue en 2024
- puis après, l'élaboration des décrets
- et puis on aura encore une tâche à faire sur l'instruction des règles générales d'exploitation pour avoir un décret en vigueur en 2026.

Ça c'est notre planning directeur, il a été établi en 2019, pour l'instant on le tient toujours sachant que c'est un planning que nous on appelle « best estimate », donc sans marge, c'est ce qu'on peut faire de mieux mais on ne pourra pas faire plus court, il n'intègre pas d'aléas, mais pour l'instant on est dessus depuis bientôt deux ans.

Concernant le réexamen de sûreté des deux INB, je vous ai remis également la chronologie des différentes demandes et échanges.

Réexamen de sûreté des 2 INBs

- S2 2017 : transmission par le CEA des rapports de conclusions des réexamens périodiques des INB 165 & 166
- 2018/2019 : compléments aux rapports transmis par le CEA
- S2 2019 : demandes complémentaires de l'ASN
- Mi-2020 : engagement du CEA de transmettre les éléments demandés selon un échéancier sur 2020 et 2021
- Fin septembre 2021 : tous les éléments ont été transmis à l'ASN, selon l'échéancier
- 27/09/2021 : enclenchement de l'expertise du réexamen périodique de l'INB 166 par l'appui technique de l'ASN
- T1/2022 : enclenchement de l'expertise du réexamen périodique de l'INB 165 par l'appui technique de l'ASN

Globalement ce qu'il faut retenir c'est qu'aujourd'hui on a convergé dans les mêmes timings que les dossiers de démantèlement, avec un début d'expertise du dossier de réexamen de l'INB 166 fin septembre 2021 et pareil, enclenchement des expertises du réexamen périodique de l'INB 165 au 1^{er} trimestre 2022, en même temps que le dossier de démantèlement de la 165.

Concernant le calendrier de fin des opérations de démantèlement, je vous ai remis un petit tableau avec les évolutions depuis la CLI qui a eu lieu fin 2019, tant pour l'INB 165 que pour l'INB 166.

Tableau de bord : suivi du démantèlement et de l'environnement des INB du CEA/FAR (point VII a. de l'odj)

Calendrier de fin des opérations de démantèlement

INB	Dates de fin des opérations de démantèlement	
	CLI 11/12/19	CLI 08/12/21
INB 165	2040	2057*
INB 166	2039	2043*

* INB 166 : date avec marges pour aléas

* INB 165 : l'évolution entre les horizons 2040 et 2057 s'explique par :

- le traitement de la pollution sous Petrus ajouté à la liste des activités prioritaires => nécessite de revoir l'ordonnancement des activités, de mobiliser toutes les forces sur les priorités et de programmer les activités à faible enjeu à l'issue
- la prise en compte d'une marge pour aléas issue du REX CEA sur les chantiers d'assainissement / démantèlement, par exemple sur l'évolution de la réglementation et ses impositions (protection contre la malveillance, les normes d'acceptation dans les filières ANDRA, précaution vis-à-vis de l'amiante)

2040 reste une date charnière au-delà de laquelle la radioactivité restante ne présentera plus d'enjeux sanitaire significatif

=> Terme source principal du bâtiment 58 évacué, pollution sous Petrus traité, contenu des chaînes blindées évacué

Je ne vais pas reprendre les dates du tableau, le tableau parle de lui-même.

Il y a eu des évolutions sur l'INB 166, aujourd'hui nous, en termes de projet, on raisonne sur ce qu'on peut faire et les aléas qui peuvent survenir devant nous au cours du temps. Du coup on a une date de fin des opérations de démantèlement sur 2043.

Et pour l'INB 165, là, une évolution un peu plus significative qui s'explique principalement par deux grands items : le traitement de la pollution sous Petrus¹¹ qui a été ajouté à la liste des activités prioritaires, ça a été fait en 2020 suite à l'instruction de l'ASN, et nous on est en phase pour intégrer ce traitement dans notre liste de priorités de nos activités.

Intégrer ce traitement a nécessité de revoir l'ordonnancement de nos activités puisque ce n'était pas prévu comme ça initialement.

Comme c'est devenu prioritaire ça mobilise également nos forces qui n'étaient pas prévues dans ce même timing et du coup, en repriorisant ce traitement, les activités à faibles enjeux sont reportées à l'issue du traitement de nos priorités.

Et d'autre part, la date intègre une prise en compte d'une marge qui est issue de notre retour d'expériences sur les chantiers d'assainissement-démantèlement, notamment par exemple l'évolution de la réglementation et ses impositions, on peut penser à la protection de la malveillance, on peut penser à l'évolution des normes d'acceptation de nos déchets dans les filières de l'ANDRA ou à des précautions de plus en plus fortes que l'on doit prendre lorsqu'on travaille sur de l'amiante.

Néanmoins on reste quand même sur 2040 comme date charnière, c'est vraiment important pour nous, date au-delà de laquelle la radioactivité qui sera encore présente sur nos INB ne présentera plus d'enjeu sanitaire significatif. Dit autrement, nous en 2040, on veut avoir traité nos priorités qui ont été définies et qui ont été instruites également par l'ASN.

¹¹ Chaîne blindée du bâtiment 18

Tableau de bord : suivi du démantèlement et de l'environnement des INB du CEA/FAR (point VII a. de l'odj)

Evolution du terme source (suivi annuel) / Inventaire radiologique

INB et bâtiments		Inventaire radiologique au 31/12/2014	Inventaire radiologique au 31/12/2015	Inventaire radiologique au 31/12/2016	Inventaire radiologique total au 31/12/2017	Inventaire radiologique total au 31/12/2018	Inventaire radiologique total au 31/12/2019	Inventaire radiologique total au 31/12/2020
INB 165	Bât. 18	≈ 1 700 TBq (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 620 TBq (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 620 TBq (générateurs isotopiques/sources)	≈ 10 TBq (générateurs isotopiques/sources) 145 TBq (chaînes blindées)	≈ 10 TBq (générateurs isotopiques/sources) 145 TBq (chaînes blindées)	≈ 10 TBq (générateurs isotopiques/sources) 145 TBq (chaînes blindées)	≈ 10 TBq (générateurs isotopiques/sources) ~145 TBq (chaînes blindées)
	Bât. 52-2	0,114 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq
	Bât. 50 et 10/95	0,63 TBq	0,59 TBq	0,52 TBq	0,20 TBq	0,10 TBq	0,10 TBq	0,50 TBq
INB 166	Bât. 54/91	27,8 TBq	17,1 TBq	8,0 TBq	8,0 TBq	8,1 TBq	8,1 TBq	4,5 TBq
	Bât. 53 et 58	312 TBq	308 TBq	306 TBq	297 TBq	297 TBq	297 TBq	297 TBq

Faits marquants depuis fin 2019

- Fin du démantèlement des cuves du sous-sol du bâtiment 50
- Fin des travaux de renforcement du génie civil du bâtiment 53
- Reprise des évacuations de fûts irradiants
- Démarrage des travaux de désamiantage dans le bâtiment 18
- Mobilisation pour les dossiers de démantèlement

Pour l'évolution du terme source en suivi annuel et de l'inventaire radiologique, j'ai repris le tableau qui a été présenté à la CLI en 2019 : pour des aspects de présentation je me suis permis d'enlever une année, l'année 2013 pour ajouter l'année 2020.

Il n'y a pas d'évolution significative, puisqu'actuellement nous sommes vraiment dans une phase amont vis-à-vis de nos projets, on est dans l'installation, on fait des opérations qui préparent les futures évacuations.

On peut parler notamment du démantèlement des cuves du sol du bâtiment 50, on a également fait des travaux de renforcement au niveau du bâtiment 53. Ça nous laisse la grande tour que vous avez pu voir lors de la visite¹², avec un renforcement en génie civil pour pouvoir in fine mettre dedans une nouvelle station de traitement des déchets, qui elle nous permettra d'évacuer l'ensemble de nos déchets d'exploitation produits par nos projets.

On a repris des évacuations de fûts irradiants. Même si ce n'est pas significatif en termes d'évolution du terme source¹³ puisque vous voyez qu'il n'y a pas trop d'évolution, pour autant pour nous c'est important qu'on puisse montrer qu'on continue, malgré les projets qui sont un peu longs, à évacuer régulièrement du terme source de Fontenay, même si ça n'a pas d'impact sur les chiffres qui sont donnés aujourd'hui.

¹² Visite du CEA par les membres de la CLI-FAR le 9 novembre 2021

¹³ Terme source : quantité de matière radioactive susceptible d'être impliquée dans un incident ou un accident

On a démarré les travaux de désamiantage dans le bâtiment 18, c'est le grand bâtiment que vous avez pu visiter, et pour nous c'est vraiment une étape importante sur ce bâtiment qui a été construit dans les années 60.

Il y a beaucoup d'endroits où il y a quand même pas mal d'amiante et ça commence par là pour nous avant de pouvoir attaquer les opérations d'assainissement démantèlement et de traitement de la pollution.

Et comme je vous l'ai indiqué depuis fin 2019, il y a une mobilisation vraiment très importante des équipes pour tous les dossiers de démantèlement pour répondre aux demandes de la MSNR qui ont été faites en 2020 et 2021.

Denis Lallemand : Le tableau suivant va concerner la sûreté et la radioprotection des intervenants dans les installations.

Et il y a un événement significatif de 2020 qui est le récapitulatif de toute cette situation qui a été gérée en dehors des référentiels précis, qui a fait l'objet d'instructions très documentées au fil de l'année mais qui, pour pouvoir être intégré dans le retour d'expérience, pour pouvoir faire l'objet d'analyses et pour pouvoir être tracé pour les années suivantes, a nécessité de faire l'objet d'un événement significatif pour cette situation très atypique du COVID.

Sûreté des installations et radioprotection des intervenants (suivi trimestriel)

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Nombre d'événements significatifs	Niveau 0 (écart)	4	13	2	8	8	7	
	Niveau 1 (anomalie)	0	0	0	0	1	0	
	Niveau ≥ 2 (incident à accident)	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dégagements de fumée ou de départs de feu en INB		0	2	0	0	0	0	
Dosimétrie opérationnelle des salariés en INB	CEA	Nbre de salariés exposés	149	133	141	116	116	107
		Dose moyenne (mSv)	0,05	0,06	0,07	0,07	0,07	0,04
		Dose maximale (mSv)	0,97	0,6	0,73	0,8	0,9	0,6
		Dose cumulée (H.mSv)	7,9	7,8	9,3	7,9	8,0	6,0
	Entreprises extérieures	Nbre de salariés exposés	497	429	424	340	299	258
		Dose moyenne (mSv)	0,13	0,11	0,08	0,11	0,09	0,06
		Dose maximale (mSv)	1,9	2,1	1,1	1,3	0,9	0,4
		Dose cumulée (H.mSv)	66	47	36	39	26	15

Nota :

Limite de dose annuelle pour le public : 1 mSv

Limite de dose annuelle pour les salariés affectés à des travaux sous rayonnements : 20 mSv

Le premier point qu'on peut noter c'est le nombre d'événements significatifs au nombre de sept en 2020. Le nombre n'a pas de signification en soi, il n'y a pas une course au nombre, au faible nombre, il est important que tous les événements significatifs qui doivent être déclarés soient déclarés, parce que sur la base de ces déclarations s'enclenche un mécanisme assez automatique de retours d'expériences, d'analyses, pour aller creuser les raisons de ces différents événements, donc c'est important qu'ils soient actés en tant qu'événements significatifs.

Parmi ces événements de 2020 - je listerai ensuite ceux de 2021 - il y en a un qui sort un peu de l'ordinaire : c'est un événement qui est lié à la pandémie COVID, qui est un point d'actualité qui a été majeur pour tout le monde y compris pour le CEA.

Suite aux décisions du gouvernement du confinement en mars 2020, nous avons pris des mesures radicales également de mise en sécurité de nos installations en ne maintenant que les activités nécessaires à la surveillance, à la sécurité des sites. Et puis au fil des mois, au fil de la reprise, notamment à partir de juin-juillet, nous avons repris les activités.

Pendant toute cette période nous avons dû échanger au fil de l'eau quasiment, notamment avec des points hebdomadaires avec l'ASN pour faire part de la situation.

Vous savez qu'en tant qu'exploitant d'installations nucléaires de base nous devons faire une série de contrôles d'essais périodiques, certains toutes les semaines, certains tous les mois, certains tous les semestres, certains tous les ans. Il y a tout un programme, et la réalisation de ce programme a été fortement perturbée et nous avons interagi au fil des semaines avec l'ASN pour faire part de ce que nous étions en mesure de réaliser et ce que nous ne jugions pas pertinent de réaliser.

Par exemple, s'il faut faire un contrôle sur une activité et que cette activité est à l'arrêt, on n'estime pas forcément pertinent de le faire mais il faut d'abord en avoir échangé avec l'Autorité de Sûreté pour s'assurer qu'on a la bonne perception de l'enjeu.

Et il y a un événement significatif de 2020 qui est le récapitulatif de toute cette situation qui a été gérée en dehors des référentiels précis, qui a fait l'objet d'instructions très documentées au fil de l'année mais qui, pour pouvoir être intégrée dans le retour d'expérience, pour pouvoir faire l'objet d'analyses et pour pouvoir être tracée pour les années suivantes, a nécessité de faire l'objet d'un événement significatif pour cette situation très atypique du COVID.

Donc cet événement significatif sort vraiment de l'ordinaire par rapport aux événements qui vous sont diffusés régulièrement.

Un des points de suivi dans ce tableau de bord, c'est le nombre de départs de feu en INB. C'est une valeur qui est intéressante à suivre parce que lorsqu'on mène des travaux en INB, il y a régulièrement des travaux de découpe, des travaux qu'on appelle « par points chauds » et qui nécessitent une extrême attention de notre part pour maîtriser le risque d'incendie qui fait partie des risques majeurs, d'où l'intérêt de suivre cet indicateur.

Et sur 2020 comme sur 2021 d'ailleurs, il n'y a pas eu de dégagement de fumée ou de départs de feu dans les INB.

La suite du tableau présente les résultats de la dosimétrie des personnels intervenant dans nos INB, à la fois des personnels CEA et des personnels d'entreprises extérieures

Je ne vais pas détailler l'ensemble de ces chiffres bien entendu, si ce n'est signaler que, de par la moindre activité en 2020 dans nos installations, on peut noter une baisse correspondante de la dosimétrie des personnels.

Le point important est de regarder quelle est la dose maximale qui a été intégrée par les salariés et de regarder cette dose pour les salariés CEA mais également pour les salariés d'entreprises extérieures.

Cela me permet de faire une digression si vous me le permettez, sur l'importance que nous attachons et que tout exploitant nucléaire doit attacher, je veux parler du CEA, que le CEA attache au principe d'équivalence, principe selon lequel nous souhaitons que les salariés des entreprises extérieures qui interviennent dans nos installations disposent du même niveau de protection et de prévention que si c'était les salariés du CEA qui réalisaient cette même opération. Et croyez-moi ce n'est pas une mince affaire, c'est un travail permanent vis-à-vis des entreprises.

On peut noter que cette dose maximale, ainsi que la dose moyenne, est du même ordre de grandeur pour le CEA que pour les entreprises extérieures et est relativement faible parce qu'on parle de doses maximales de 0,6 millisieverts pour une année pour le CEA et de 0,4 millisieverts pour l'année pour les entreprises extérieures, ces 0,6 et 0,4 millisieverts à comparer avec le 1 millisievert qui est la dose pour le public et les 20 millisieverts qui sont la limite de dose pour les salariés affectés à des travaux sous rayonnements ionisants.

Sur la planche suivante, on vous a rappelé la liste des neuf événements significatifs de 2021, ils ne sont pas dans le tableau (*de suivi trimestriel*), 2021 n'est pas terminé, donc le tableau n'intègre pas 2021.



Sûreté des installations et radioprotection des intervenants

Niveaux	Critères de déclaration	Date de déclaration	Installation	Thèmes
0	Environnement	19/03/2021	site	Découverte d'une pollution historique dans un regard lié à d'anciennes canalisations du réseau d'effluents du site CEA de Fontenay-aux-Roses
0	Sûreté	11/05/2021	165	Indisponibilité de l'alarme de détection de fuite du système d'extinction automatique au CO2 du stockage de produits chimiques situé en tranche 3 du bâtiment 18
0	Sûreté	21/05/2021	165, 166	Non-démarrage automatique du groupe électrogène fixe 522 GE EX 02 lors d'une coupure du réseau EdF
0	Sûreté	11/06/2021	165, 166	Non-respect du délai de réalisation des CEP semestriels sur bancs de charge de trois groupes électrogènes de secours des INB 165 et 166
0	Sûreté	23/06/2021	166	Réalisation incomplète du CEP annuel « prélèvement et analyse huile » du groupe électrogène fixe 522 GE EX 02
0	Sûreté	03/08/2021 et 16/08/2021	165, 166	Non-respect de la périodicité hebdomadaire pour la collecte des filtres des préleveurs d'aérosols sur filtre (PAF)
0	Sûreté	17/08/2021	165	Indisponibilité de la ventilation nucléaire « ambiance » des laboratoires 26 et 28 du bâtiment 18 pour une durée supérieure de 2h au délai autorisé de 8h
0	Sûreté	31/08/2021	165	Non réalisation en 2020 des CEP des bouteilles extinctrices de CO2 des chaînes blindées et boîtes à gants du bâtiment 18 de l'INB 165
0	Sûreté	28/10/2021	165	Non réalisation de la VRP annuelle des installations de protection contre la foudre des groupes électrogènes de secours des tranches 1 et 2 du bâtiment 18 prévue dans les RGSE

Ce sont les neuf événements significatifs, que je ne vais pas vous lister.

J'en cite simplement un qui est l'événement pour l'instant atypique de 2021, qui est la découverte d'une pollution historique dans un regard lié à d'anciennes canalisations du réseau d'effluents du site CEA de Fontenay-aux-Roses. C'est un sujet sur lequel nous avons un point à l'ordre du jour, donc je ne vais pas en dire plus à ce stade, on y reviendra juste après.

Je n'ai pas de commentaire particulier à signaler sur les autres événements significatifs.

La partie suivante des tableaux va concerner les rejets, dont je vais dire une chose avant de laisser la parole à Jacques Machetto.

Rejets et Environnement (suivi trimestriel)

Rejets des INB

		2016	2017	2018	2019	2020	Limites réglementaires actuelles
Transferts liquides	Alpha (MBq)	0,18	0,19	0,40	0,42	0,14	1000
	Bêta (MBq)	1,7	2,2	1,8	1,3	1,2	40 000
Rejets gazeux	Halogènes (MBq)	1,5	0,82	0,91	0,27	0,29	10 000
	Aérosols Bêta (MBq)	0,068	0,059	0,053	0,052	0,046	

Vous voyez la colonne des limites réglementaires actuelles et vous voyez les ordres de grandeur des chiffres qui sont sur les contrôles des rejets des INB qui sont totalement en décalage. Nous sommes largement, très largement en dessous des valeurs autorisées et c'est ce décalage qui nécessite une surveillance.

Toute la surveillance que nous réalisons au quotidien n'est pas adaptée aux valeurs de nos rejets, elle est adaptée aux valeurs de nos limites autorisées et ça illustre la nécessité de la révision des autorisations de rejets pour qu'ils collent à la réalité de notre situation et de nos activités d'aujourd'hui.

Là, on est sur des limites réglementaires qui correspondent à un temps où nos installations étaient en activité. Ces valeurs aujourd'hui sont très basses et très inférieures aux limites autorisées. Je laisse Jacques Machetto compléter et poursuivre.

Jacques Machetto : Juste pour préciser, pour faire suite à Denis, quand on fait de la surveillance de l'environnement, on le fait en deux étapes : on le fait au niveau de l'INB, au niveau du centre et puis à l'extérieur. C'est les deux présentations que je vais faire, enfin les deux tableaux que vous allez voir.

C'est déjà au niveau de l'INB que l'on surveille les rejets liquides. La surveillance des rejets liquides, c'est les rejets de l'INB qui sont dans des cuves douteuses. Avant rejet, on demande une autorisation, enfin l'installation demande une autorisation de rejet, on fait des analyses préalables avant d'autoriser le rejet qui doit respecter des limites.

Alors effectivement les limites sont élevées, mais là vous avez des ordres de grandeur par année depuis 2016 des activités rejetées en alpha et en bêta, en radioactivité alpha et en rayonnement bêta, vous voyez que c'est des activités faibles pour les rejets liquides.

Alors les rejets liquides pourquoi c'est faible ? On a des gens qui interviennent dans les INB dans des tenues particulières et quand ils sortent de ces interventions ils doivent se doucher, c'est essentiellement des effluents de douches des eaux de rinçage, des eaux de lavage qui se retrouvent dans des cuves douteuses aujourd'hui, c'est pour ça que les activités sont très faibles par rapport aux années 80.

En termes de rejets gazeux, les installations ont des activités ; l'ensemble de l'air extrait des cellules ou des boîtes à gants, l'air extrait des laboratoires d'ambiance doit passer dans des gaines d'extraction sur des filtres très haute efficacité et sont ressortis à l'extérieur.

On a des systèmes de prélèvements d'air avec des filtres qui nous permettent après analyse, d'avoir une activité en rejets gazeux.

On a des prélèvements pour l'iode, c'est ce qu'on appelle les halogènes ici en mégabecquerels et des aérosols bêta, c'est des poussières qu'on récupère sur les filtres et qu'on analyse.

Du coup on a des valeurs qui sont là aussi très faibles par rapport aux limites réglementaires actuelles de l'arrêté de 88.

On a parlé des rejets gazeux des installations, des rejets liquides des installations, et derrière, qu'est-ce qui peut y avoir comme impact dans l'environnement et autour du CEA du site de Fontenay-aux-Roses ?



Rejets et Environnement (suivi trimestriel)

Surveillance de l'égout urbain et de l'environnement (mesures de radioactivité)

Valeurs max sur la période 2019-2020			Activité totale alpha	Activité totale bêta	SPECTROMETRIE gamma		³ H (tritium)	⁴⁰ K naturel (potassium)	⁷ Be Naturel (béryllium)
					¹³⁷ Cs (césium)	²⁴¹ Am (américium)			
Eau égout urbain		Bq/l	0,05	0,38			6,9		
Boues égout urbain		Bq/kg sec	430	620	2,8	6,2			
Eau de surface	Etang Colbert	Bq/l	0,15	0,21	< 0,11	< 0,18		<2,2	
	Résurgences								
	Fontaine du Lavoir	Bq/l	0,2	0,42			< 3,7	0,35	
	Fontaine du Moulin	Bq/l	0,29	0,45			8,1	0,25	
Nappe phréatique	Forage C (amont)	Bq/l	0,25	0,22	< 0,14	< 0,20	4,4	3,0	
	Forage F (aval)	Bq/l	1,20	0,46	< 0,11	< 0,18	3,8	2,2	
	Forage G (aval)	Bq/l	0,36	0,17	< 0,10	< 0,21	5,8	2,7	
Pluies	station ATMOS	Bq/l	0,01	0,16			< 3,3		
	station FAR2	Bq/l	0,01	0,09					
Végétaux	Valeur moyenne	Bq/kg sec			1,1	< 1,1		716	216
	Valeur maximale	Bq/kg sec			< 2,2	< 2,2		1400	710

Nota : Les valeurs indiquées sont les valeurs maximales entre 2019 et 2020

En fait là on a plusieurs matrices qui sont surveillées. J'appelle ça matrice mais on a les égouts urbains, puisque on rejette les effluents liquides dans les égouts urbains du CEA du site de Fontenay ; on a les boues, effectivement il y a des boues aussi dans les égouts ; et puis il y a les eaux de surfaces : l'étang de Colbert, les résurgences, les Fontaine du Lavoir et Fontaine du Moulin, ça c'est peut-être des points que vous connaissez et puis sur les centres, que ce soit sur Fontenay, mais aussi sur Saclay, on a une nappe phréatique qui se trouve à une quarantaine de mètres de profondeur. Mensuellement on fait des prélèvements de ces nappes et on s'assure qu'on respecte toujours les activités limites.

On analyse également les pluies dans les stations de surveillance autour du site ainsi que l'herbe : quand vous avez visité, vous avez visité la station ATMOS, à côté du site du CEA de Fontenay et vous avez vu les plants d'herbe, on fait pousser de l'herbe, et puis les cônes de prélèvement de pluie.

Tous ces résultats-là sont des résultats de valeurs maximales qu'on a pu noter entre 2019 et 2020 parce qu'il n'y a pas eu de réunion depuis longtemps. Avant on faisait des présentations sur du trimestriel, là on a pris les max mais ce sont des valeurs qui sont similaires aux dernières présentations, c'est-à-dire que ça n'évolue pas, c'est ça qui est important.

Je n'ai rien d'autre à préciser, je ne vais pas vous commenter tous les chiffres.

Bien évidemment, on mesure l'activité alpha totale, bêta totale, on fait des spectrométries gamma, ce dont parlait tout à l'heure Marc, que l'on fait sur des solides comme sur des liquides et on mesure souvent le césium ou l'américium qui sont suivis dans ces spectraux. On mesure le tritium également et puis aussi en spectrogamma, on peut voir des radioéléments naturels qui sont le potassium 40 et le béryllium 7.

Dans la surveillance de l'environnement on fait aussi de la surveillance chimique, on ne fait pas que de la radioactivité. Et dans les arrêtés on a également cette contrainte, enfin cette exigence de surveiller ces éléments.

Surveillance des eaux des égouts aux émissaires du CEA (analyses chimiques)

Paramètres	Unités	Valeurs limites	Valeur max entre 2019 et 2020	
			Emissaire 17	Emissaire 55
Matières en suspension (MES)	mg/l	600	420	270
Cuivre	mg/l	0,5	0,14	0,35
Nickel	mg/l	0,5	0,04	< 0,02
Plomb	mg/l	0,5	0,04	0,05
Zinc	mg/l	2	0,78	0,94
Chrome total	mg/l	0,5	0,06	< 0,02
Cadmium	mg/l	0,2	< 0,002	< 0,002

Nota : Les valeurs indiquées sont les valeurs maximales entre 2019 et 2020

On a retenu la matière en suspension qui souvent est un point important dans la surveillance chimique et des traces métalliques.

Sur le centre de Fontenay-aux-Roses on a deux émissaires surveillés : un émissaire 17 et un émissaire 55. Ce sont les émissaires qui sont en amont de l'égout urbain : c'est à dire qu'en fait on

s'assure sur le centre de ne rien rejeter avant que ça aille dans l'égout urbain et l'égout urbain est également surveillé, donc il y a plusieurs points de surveillance.

Les émissaires 17 et 55 sont deux points en interne du centre qui nous permettent de faire des mesures, notamment de chimie.

Les valeurs qui sont indiquées ici sont des valeurs tout à fait normales, en tout cas les valeurs max depuis 2019 et 2020. Voilà ce que je pouvais vous dire... si vous avez des questions ?

Jacques Vire : Je voudrais avant toutes choses saluer Monsieur le Maire de Fontenay qui nous fait l'honneur d'être présent avec nous ce soir.

Cher Laurent, merci de ta présence et comme je le disais en préambule de l'introduction de cette assemblée, je te remercie déjà de nous accueillir ce soir et surtout je voulais te remercier pour le travail, l'excellence du travail qui a été réalisé sous ta présidence de 2014 à 2020, puisque tu étais le deuxième président de la CLI-FAR et que sous ton égide tu as effectivement renforcé les compétences de cette Commission Locale d'Information pour qu'elle puisse remplir de la meilleure façon possible les missions qui sont les siennes.

Je voulais te remercier pour cela et me faire l'interprète des membres de cette assemblée pour te remercier pour tout le travail réalisé, merci à toi.

Laurent Vastel : Merci, alors je ne doute pas qu'elle soit désormais en de très bonnes mains également et qu'elle va continuer à suivre sa route parce que je crois que c'est effectivement une commission importante.

On sait bien que finalement l'organisation de la transparence, c'est vrai que c'est beaucoup plus aigu quand on est à côté d'une centrale nucléaire en activité, qu'à côté du CEA de Fontenay-aux-Roses, certes, mais malgré tout il y a quand même des lieux de forte radioactivité, vous l'avez signalé. On parle de terrabecquerels, on n'est pas dans les millisieverts là, je veux dire que ce n'est pas très compatible avec la survie humaine si on s'approche trop près.

C'est pour ça que j'aurais deux questions, parce que le CEA est très sérieux tout comme l'Autorité de Sureté Nucléaire, mais parfois - je vais me lâcher puisque maintenant je ne suis plus membre donc je peux y aller -, parfois on a l'impression que, sous un flot d'informations extrêmement rassurantes, extrêmement anodines, parfois se glissent des choses qui sont moins anodines et il faut être très vigilant en fait, il faut être très éveillé tout le temps, parce que là par exemple j'ai noté quand même... enfin je ne sais pas si les membres de l'Autorité de Sureté Nucléaire pourront me répondre, ou le CEA, mais moi quand j'ai pris la présidence, les opérations de démantèlement étaient censées se terminer en 2022 quand-même...et là il s'est passé sept ans et on a reculé la fin des opérations de démantèlement de plus de 40 ans...

Donc il y a quelque chose qui m'étonne un peu parce que je pense qu'on avait déjà une vision assez précise quand même des éléments qui se trouvent sous les différents bâtiments qui sont contaminés lourdement.

Accessoirement, je n'ai pas bien compris non plus, vous avez signalé qu'à partir de 2040 il n'y aurait plus finalement de contamination qui poserait de problème sanitaire mais quand je vois les térabecquerels qui s'affichent sous PETRUS par exemple et la demi vie quand même radioactive des produits dont on parle, qui se compte plutôt en milliers d'années - si je crois bien me souvenir, il y a du plutonium en particulier-, je vois mal comment en 2040...à moins qu'ils soient partis en 2040 tous ceux-là ?

Enfin, j'aimerais bien que vous précisiez :

Est-ce que vous ciblez d'abord les très hautes radioactivités, ce qui fait qu'en 2040 il n'y aura plus que les contaminations relativement limitées ?

Et pourquoi, - ça reste une question, je ne vais pas dire que c'est une question naïve parce que je vais pas jouer les faux naïfs, mais quand même - on a reculé le terme des opérations de démantèlement de 35 ans en 7 ans.

Alors je serai peut-être encore vivant pour voir la fin du démantèlement mais ça commence à devenir quand même limite franchement parce que je ne serai pas loin d'être centenaire. Et malgré tout, on voit bien que le temps n'est quand même pas un ami du démantèlement parce que toutes les structures vieillissent, les éléments qui éventuellement sont des contenants de certaines substances vieillissent aussi, on voit bien que la dérive du temps comporte quand même un risque de sécurité aussi je pense.

Donc ce sont les deux questions : pourquoi est-ce que ça a dérivé de 35 ans ? Et est-ce que vous nous confirmez bien que les premiers éléments que vous allez traiter sont bien les plus radioactifs, ce qui explique que vous nous ayez glissé que finalement en 2040 il n'y aurait plus de problèmes susceptibles d'entraîner des risques sanitaires ?

Denis Lallemand : C'est tout à fait ça.

Dans ces deux questions il y a le combien des fameux térabecquerels. Les térabecquerels constituent notre priorité d'action et le CEA a justement mené ces dernières années un exercice à l'échelle de l'ensemble de ses sites, Fontenay-aux-Roses mais également tous les sites du CEA pour identifier les situations sur lesquelles il était nécessaire de mener en priorité les actions pour faire diminuer ce qu'on appelle le terme source mobilisable, c'est à dire ces fameux térabecquerels.

Fontenay-aux-Roses, sur les points que vous avez cités avec les térabecquerels, fait partie d'actions qui ont été priorisées. Une action plus récemment priorisée convenue avec l'ASN, est d'intégrer le traitement de la pollution des terres qui sont sous PETRUS. On comprend qu'il ne faut pas tarder avec une telle situation et cette priorisation est mise également au regard des moyens qui nous sont alloués pour arriver à un séquençement, à une planification qui est réaliste. Et oui, ce sont bien les térabecquerels, ceux qui constituent le cœur du terme source mobilisable de Fontenay-aux-Roses, qui auront été évacués d'ici 2040.

Laurent Vastel : Alors, je reviens à ma question d'avant, du coup, si c'est une priorité il y a quelque chose d'un peu paradoxal dans le fait qu'on définit une priorité et que l'on prenne 35 ans de délai supplémentaire.

Ou alors on n'avait pas vu certaines choses mais alors ça m'inquiète aussi parce que, si on n'avait pas vu certaines choses et que du coup en faisant le diagnostic on s'aperçoit qu'il faut 35 ans de plus ça veut dire que la qualité du diagnostic initial était quand même faible, excusez-moi mais je ne comprends pas ?

Denis Lallemand : Il y a les priorités : ces fameux térabecquerels et puis il y a leur traitement conformément aux normes d'aujourd'hui mais dans le cadre des moyens qui nous sont alloués et des budgets que nous avons.

Je n'ai pas, en tant que CEA, les moyens et le budget pour mettre sur un instant donné toutes les forces sur l'ensemble des opérations d'assainissement démantèlement.

Le CEA a un budget qui est fléché sur plusieurs années de 740 millions d'euros annuels pour les opérations d'assainissement démantèlement de ses installations et c'est ce fameux exercice de priorisation qui a permis d'allouer les moyens et de définir un plan de démantèlement cohérent avec les moyens...

Laurent Vastel : En clair, ce que vous n'avez pas dit c'est que vous gérez la pénurie, c'est-à-dire que le plan en fait de priorité c'est de gérer la pénurie, c'est-à-dire qu'en fait vous gérez une absence de moyens ?

Non parce qu'on peut tendre vers l'infini, excusez-moi mais moi quand mes concitoyens viennent me voir en me disant Monsieur le Maire j'ai besoin d'un logement, je leur dis votre logement va être traité en priorité, il mettra quinze ans à vous être attribué au lieu de deux... Ils ne comprennent pas et là je ne comprends pas non plus, vous voyez ce que je veux dire ? Et ça me gêne parce qu'il y a quand même une contradiction évidente dans ce que vous nous dites, alors je ne sais pas ce qu'en pense l'Autorité de Sûreté Nucléaire, ça ne la dérange pas qu'on prenne 35 ans comme ça ?

Olivier Greiner : le sujet n'a pas été ignoré puisqu'il y a eu une présentation de la stratégie globale du CEA au niveau national pour expliquer comment il allait justement mener les opérations sur les nombreuses installations en démantèlement au niveau national.

C'est un point qui a été vu et qui a été analysé, on l'avait évoqué dans une réunion de CLI pour donner quelques éléments d'information sur ces sujets et il y a un avis de l'ASN. Il y a des éléments publiés sur le site qui présentent les conclusions notamment par rapport à la priorisation que fait le CEA en fonction du terme source mobilisable des différents chantiers.

Cela a été rappelé, à Fontenay-aux-Roses il y a quand même une priorité qui a été accordée par rapport à la situation des contaminations sous un bâtiment d'INB.

L'ASN convient qu'il y a des difficultés que rencontre le CEA pour effectuer ses reprises de déchets, ce démantèlement, et il est clair aussi que l'ASN attend que le CEA poursuive la mise en place d'actions fortes pour maîtriser et fiabiliser ses plannings.

Ce sont des attentes de l'ASN en particulier par rapport aux délais qu'il annonce sur la remise des études préparatoires pour les chantiers de démantèlement.

Pour ce qui concerne les délais annoncés, ce sont des éléments qui sont dans l'instruction et les délais retenus à l'issue de l'instruction seront actés dans le projet de décret de démantèlement, c'est comme cela que se fait la procédure.

L'ASN convient qu'il y a des difficultés mais attend du CEA qu'il poursuive ce qu'il a entamé, la mise en place d'actions fortes pour mener ces projets qui visent à avoir plus de sûreté sur des nouveaux équipements qui vont servir au démantèlement.

Jacques Vire : Est ce qu'il y a d'autres questions particulières ? Oui ?

Michel Riottot : Moi je m'intéresse aussi aux faibles radioactivités et est-ce que vous connaissez la part de tritium, d'eau tritiée, que vous éliminez dans vos effluents ? Parce que c'est au niveau de la matière vivante, c'est ce qui s'incorpore le plus facilement.

Jacques Machetto : Fontenay-aux-Roses ne rejette plus de tritium. Ce qui est rejeté de toute façon c'est quasi... il y en a plus dans l'eau que vous buvez que dans l'eau rejetée par le CEA, en tritium. On le voit dans les transparents précédents¹⁴. Là par exemple, vous avez les valeurs de tritium sur l'eau des égouts, 6-9 becquerel par litre. Vous pouvez avoir du 50 becquerel par litre dans l'eau de la Seine, en termes de tritium.

¹⁴ Cf. supra, diapositive 11, tableau « Rejets et environnement - Suivi trimestriel / surveillance de l'égout urbain et de l'environnement »

Michel Riottot : Je vous fais confiance, simplement c'est que d'ici où je suis on ne voit pas votre tableau.

Jacques Vire : D'autres questions sur ce sujet ? Non ?

On va passer sur le prochain sujet puisque nous avons déjà parlé globalement des événements significatifs.

VII – b) Rapport TSN 2019 et 2020

Point non abordé en séance.

Les rapports peuvent être retrouvés sur le site de la CLI-FAR¹⁵.



VII – c) Événements significatifs de 2020 et 2021 : rôle des différents intervenants et celui de la CLI-FAR ; illustration par l'exemple de l'E.S. « Découverte d'une pollution historique dans un regard lié à d'anciennes canalisations du réseau d'effluents du site CEA de Fontenay-aux-Roses » ; présentation de la procédure de retrait de la pollution

Jacques Vire :

Ce qui me semble important et intéressant c'est l'illustration dont parlait Monsieur Lallemand, de la découverte d'une pollution historique dans un regard lié à d'anciennes canalisations.

Il me semblait important de refaire un petit point sur ce sujet-là parce ça fait partie des événements significatifs importants même si leur niveau de classement est quand même relativement faible. Mais du fait même de sa résolution qui effectivement, a nécessité l'intervention de plusieurs acteurs, et qui montre bien toute la difficulté de la gestion de ce type d'évènement dans leurs solutionnements, on avait pensé qu'il était intéressant d'avoir un descriptif un peu plus complet des opérations qui avaient été menées dans le cadre de cette découverte de pollution.

Donc ça illustre bien tout le travail qui est réalisé sur ce sujet-là et le rôle des différents acteurs. Qui prend la parole ? Monsieur Lallemand ?

Denis Lallemand : Je propose de vous faire l'exposé du déroulement de cette résolution telle que vous l'avez signalée.

¹⁵ <https://www.cli-far92.fr/cea-fontenay-aux-roses/rapports-transparence-et-securite-nucleaire>



Pour mémoire l'événement dont on parle, c'est lorsque nous avons été informés d'un projet de chantier sur le réseau d'assainissement public qui est géré par l'intercommunalité Vallée Sud à proximité immédiate du centre de Fontenay-aux-Roses.

 DÉCOUVERTE D'UNE POLLUTION HISTORIQUE DANS UN REGARD LIÉ A D'ANCIENNES CANALISATIONS DU RÉSEAU D'EFFLUENTS DU SITE CEA DE FONTENAY-AUX-ROSES

- Information d'un projet de chantier sur le réseau d'assainissement public géré par l'intercommunalité ValléeSud, à proximité immédiate du site de FAR
- Des canalisations historiques du site, présentes sous la voirie publique à proximité du site, assainies dans les années 90 mais présentant de la contamination résiduelle, se trouvent à proximité de la zone de chantier
 - Demande à ValléeSud de procéder à quelques vérifications avant démarrage des travaux
 - Sollicitation d'un arrêté municipal autorisant les vérifications dans 3 regards (observation + prélèvements)
- 17/03/2021 : résultat de spectro alpha : 0,55 Bq/g en ^{238}Pu + traces de Cs et Am sur un amas de qqes dizaines de litres de gravats présent au fond d'un des regards présentant un renforcement

Sachant que des canalisations historiques du site sont présentes sous la voirie publique à proximité du site, canalisations qui ont été assainies dans les années 90, qui ont été obturées, qui sont condamnées, qui peuvent présenter de la contamination résiduelle à de très faibles niveaux, on a proposé de faire des vérifications avant la réalisation des travaux.

Nous avons demandé à Vallée Sud de procéder à quelques vérifications et nous avons sollicité un arrêté municipal nous autorisant à procéder à ces vérifications dans trois des regards.

Sur un de ces regards, en mars 2021, nous avons eu un résultat de mesures montrant une activité en plutonium 238 et de traces de césium sur un amas de quelques dizaines de litres de gravats présents au fond d'un de ces regards. Il y avait un renforcement au fond du regard dans lequel il y avait un tas d'une cinquantaine de litres d'amas, qui était vraisemblablement issu des opérations d'assainissement des années 90.

Alors je ne m'étends pas plus sur l'événement, pour reparler de la résolution.

Premier point, ça a été un sujet d'évaluation et d'information.

EVALUATION - INFORMATION

Evaluation de la situation et de l'impact sanitaire

- Gravats représentant quelques dizaines de kBq en 238Pu
- Scénario pénalisant travailleur + ingestion $\approx 0,0012$ mSv
- Scénario lixiviation par forte pluie : conforme aux autorisations de rejet
- Situation sans le moindre impact au niveau de la chaussée

Informations immédiates

- ASN
- Dir.Cab Préfecture 92
- Mairie de Fontenay-aux-Roses
- Mairie de Clamart
- CLI
- Conseil départemental des Hauts de Seine
- CSE / CSSCT
- ValléeSud
- publication d'une fiche d'information sur l'internet du CEA/Far
- J+2 : déclaration d'un événement significatif à l'ASN

ASN et Préf. 92 attentives à une communication rigoureuse et transparente, à l'évaluation de l'impact sanitaire, à la protection de cette contamination dans l'attente de son traitement, au caractère non évolutif de la situation



L'évaluation de la situation et de l'impact sanitaire : les gravats comme je le signalais représentent quelques dizaines de kilobécquerels en plutonium 238. Nous avons étudié différents scénarios pénalisants pour un travailleur qui descendrait dans le regard ou qui ingérerait des poussières, le scénario également d'une lixiviation, c'est à dire d'un emportement massif par la pluie.

Dans le premier cas nous évaluons l'impact relativement faible, de l'ordre du microsievert, et dans le deuxième cas l'éventuel rejet serait conforme à nos autorisations, étant précisé qu'il n'y avait pas le moindre impact au niveau de la chaussée, le tout se situant à plusieurs mètres sous la chaussée.

Cette situation est totalement anormale bien que sans impact sanitaire majeur, on peut le voir, on l'a calculé mais elle est totalement anormale.

Nous avons procédé à une série d'informations immédiates : information immédiate de l'ASN, de la Préfecture des Hauts-de-Seine, des Mairies de Fontenay-aux-Roses et de Clamart, de la CLI bien entendu, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Pour eux on a loupé le côté immédiat de l'information, on a réalisé que quelques jours après qu'il fallait les informer, mais ils font partie des

entités à informer, notre CSE, enfin nos instances représentatives du personnel, Vallée Sud bien entendu.

Nous avons publié une fiche d'information sur internet¹⁶. C'est une fiche d'information qui avait servi à cette information immédiate des autorités, de la CLI, des entités et nous avons fait le choix de la publier sur internet pour rendre cette information disponible, et, au-delà de l'information, à J+2, une déclaration d'événement significatif auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, conformément au traitement d'informations requis pour une telle situation.

Les autorités ASN, Préfecture, dans leur message en retour de notre information initiale étaient clairement attentives à ce qu'on ait une communication rigoureuse, d'où la constitution d'une fiche d'information et de sa publication sur internet. Une communication rigoureuse et transparente attentive à l'évaluation de l'impact sanitaire - ces valeurs que nous avons citées ont été transmises aux autorités pour vérification - et également à la protection de l'accès à cette contamination, le souhait qu'il ne soit pas possible à une personne qui, apprenant par notre communication qu'il y a des matières avec de la contamination au fond du regard, se dise « tiens c'est sur la voie publique je vais ouvrir le regard je vais descendre » ...

Une opération a été faite pour masquer ce regard en attendant la remédiation.

cea

RETRAIT DE LA POLLUTION



Sécurisation / remédiation :

- **Condamnation de l'accès au regard par une couverture d'enrobé**
- **23 mars - inspection ASN + lettre de suite** (demande notamment d'un mode opératoire + investigations à mener en d'autres points du réseau)
- **2 avril - proposition à l'ASN d'un mode opératoire pour remédier à la situation** (sécurisation de la chaussée, préparation du chantier, élimination des sédiments, contrôles, retour du fût en INB, repli du chantier, contrôle radiologique ultime de la zone d'intervention en surface)

- 11 juin Accord de l'ASN sur le mode opératoire
- 4 juin arrêté municipal pour occupation du domaine public valable du 16 juin au 16 août 2021)
- 23 puis 30 juin information de la Préfecture, CLI, ASN
- **Opération réalisée, conformément au mode opératoire, le 1er juillet de 9h30 à 13h30**
- 1^{er} juillet information de l'ASN
- 2 juillet : information Préfecture, CLI, ASN du bon déroulement
« La totalité des résidus contaminés (4 sacs d'environ 10 kg) a été retirée du regard. Le contrôle radiologique ultime pratiqué sur et autour de la zone d'intervention à l'issue du repli du chantier a montré que cette opération n'a induit aucune dissémination de contamination en surface. »

Cet aspect de sécurisation et de remédiation : nous avons condamné l'accès au regard par une couverture d'enrobé et nous avons une surveillance permanente de ce regard.

¹⁶ <https://fontenay-aux-roses.cea.fr/far/Pages/Actualites/Vie-du-centre/2021/Contamination-radiologique-anciens-reseaux-effluents.aspx>

Le 23 mars, quelques jours après, une inspection de l'ASN et une lettre de suite nous demandent notamment un mode opératoire pour aller récupérer et nettoyer cette zone et une demande de mener des investigations en d'autres points du réseau où il pourrait y avoir la même configuration et le même phénomène.

Le 2 avril, nous avons proposé à l'ASN un mode opératoire pour remédier à cette situation, alors le mode opératoire, c'est sécuriser la chaussée, préparer le chantier, éliminer les sédiments, réaliser les contrôles au fond du regard, remettre tout ça dans un fût pour récupérer ces sédiments, au sein de l'INB d'où il venait d'ailleurs, et faire un contrôle radiologique ultime de la chaussée une fois qu'on a tout enlevé pour garantir qu'on n'a pas laissé de contamination en surface. Le 11 juin, nous avons eu l'accord de l'ASN sur ce mode opératoire en concertation avec la préfecture.

Le 4 juin nous sollicitons un arrêté municipal pour occupation du domaine public parce que c'est dans le domaine public qu'il fallait organiser ce chantier, ce n'est pas anodin et donc un arrêté du 4 juin valable du 16 juin au 16 août.

Nous devons ensuite informer la Préfecture, la CLI, l'ASN que nous allons réaliser l'opération et ce que nous allons réaliser comme coopération, alors j'ai mis les dates c'était le 23 puis le 30 juin parce que comme il y avait un risque de mauvaises intempéries, on a préféré repousser de quelques jours pour être dans les meilleures conditions.

Les opérations se sont réalisées conformément au mode opératoire le 1er juillet sur une matinée, on avait imaginé que ça puisse durer sur deux demi-journées mais une seule demi-journée a été nécessaire.

Et une fois l'opération réalisée nous avons informé l'ASN, puis la Préfecture, puis la CLI du bon déroulement de cette opération, le message étant que la totalité des résidus contaminés qui ont représenté 4 sacs d'environ 10 kilos chacun ont été retirés du regard. Le contrôle radiologique ultime pratiqué sur et autour de la zone d'intervention à l'issue du repli du chantier a montré que cette opération n'a induit aucune dissémination de contamination en surface.

S'est ensuite agi une phase de rapport.



RAPPORTS

Rapports

- 21 juillet : réponse aux demandes d'information du réseau « Sortir du nucléaire », copie CLI, ASN, Préf
- 30 juillet : transmission à l'ASN d'un rapport d'intervention
- 15 septembre : transmission à l'ASN d'une mise à jour du rapport intégrant les résultats des analyses par spectrométrie alpha
 - Récapitulatif du découlement de l'opération
 - Récupération de 4 sacs de sédiment – environ 10 kg par sac
 - Nettoyage des murs en fond de regard, vérification d'absence de contamination (<0,04 Bq/cm² en émetteur alpha)
 - Remontée des sacs et mise en fût, fermeture du fût pour retour en INB
 - Prélèvement d'eau en aval : inférieur au seuil de décision
 - Vérification de l'absence de dissémination de contamination en surface

Résultat des analyses d'échantillons des sédiments : de 0,55 à 31 Bq/g de ²³⁸Pu

Ces valeurs confirment a posteriori :

- l'absence d'enjeu sanitaire
- le caractère anormal de la situation et la pertinence d'avoir procédé au retrait de ces sédiments

Un premier rapport a visé une réponse aux demandes d'information du Réseau Sortir du nucléaire, le Réseau Sortir du nucléaire nous a adressé, peut-être à l'ASN également, une note de demande¹⁷ et conformément à la réglementation et conformément au fonctionnement que nous avons de la CLI nous vous avons informé de la demande et puis nous vous avons informé également, nous vous avons mis en copie de la réponse¹⁸ aux questions du Réseau Sortir du nucléaire, qui étaient des questions de compréhension et d'explication de ce qui s'était passé et de comment s'était passée l'opération.

Le 30 juillet nous avons transmis à l'ASN un rapport d'intervention qui a été mis à jour le 15 septembre pour intégrer les résultats des analyses des prélèvements que nous avons pu réaliser, parce qu'il faut un certain temps pour réaliser ces prélèvements. Dans ce rapport nous avons le récapitulatif du déroulement de l'opération, le fait que quatre sacs ont été récupérés, que nous avons nettoyé les murs en fond de regard, la vérification d'absence de contamination ; et « l'absence de contamination », c'est une valeur seuil de moins de 0,04 becquerels par centimètre carré pour les émetteurs alpha. Nous avons remonté les sacs, les avons mis en fût, avons fermé le fût et remis le fût dans l'INB. Nous avons fait des prélèvements d'eau en aval qui sont inférieurs au seuil de décision, et les vérifications d'absence de dissémination de contamination en surface.

Les résultats d'analyse de l'échantillon des différents sédiments, on en avait fait un qui avait permis de diagnostiquer la situation anormale et nous en avons fait plusieurs qui varient de 0,55 à 31 becquerels par gramme en plutonium 238. Alors ces valeurs confirment a posteriori l'absence d'enjeux sanitaires, ce sont les valeurs que je citais tout à l'heure, mais ça confirme le caractère anormal de cette situation - (si vous voyez, 550 becquerels par kilo donne un scénario d'une personne qui respire ou qui en ingère 1 microsievert, donc mille fois inférieur à la dose admissible pour le public. Il en faudrait mille fois plus pour atteindre cette valeur) - le caractère anormal de la situation bien évidemment et la pertinence d'avoir procédé aux retrait de ces sédiments, il fallait les retirer, il ne fallait pas les laisser bien entendu.

Voilà sur le descriptif des opérations de reprise et sur les différentes démarches et interfaces que nous avons menées avec la CLI comme avec les autres différentes autorités, les différentes informations qui accompagnent cette reprise des sédiments.

Jacques Vire : Merci pour cet exposé qui montre bien effectivement la complexité, le solutionnement de ce type d'affaires et notamment tout l'aspect administratif qui est effectivement collé en quelque sorte à un événement de ce genre. Alors je crois que tu avais une question Laurent ?

Laurent Vastel : J'ai effectivement deux questions qui m'interpellent quand même, alors une petite remarque et une question pour être précis. La première remarque c'est qu'on avait essayé de convenir, et ça je pense que c'est bien parce que c'est un autre exemple, si vous pouviez essayer d'avoir toujours les mêmes unités. Parce que vous avez un tableau avec des mesures en becquerels par kilo et là, quand vous faites des analyses de l'échantillon toxique vous le faites en becquerel par gramme, alors évidemment ça fait moins, mais en permanence d'une page à l'autre on n'est jamais dans les mêmes unités, on passe des kilos aux grammes...Honnêtement puisque c'est une opération de transparence, une commission de ce type, c'est mieux si on parle toujours avec les mêmes unités parce qu'au moins comme ça, ça permet de se forger des repères pour nous qui ne sommes pas des spécialistes.

La deuxième chose, et là c'est plutôt le Maire qui parle, c'est que vous me dites que c'est une contamination historique. Moi je veux bien mais l'avenue du Général Leclerc a été refaite il y a dix ans, en 2012. On a refait l'assainissement et les regards qui étaient sur la voie publique ont été changés, donc elle n'est pas si historique que ça, vous voyez ce que je veux dire ? Comment s'est arrivé là du coup ? Ça m'inquiète un peu parce que ça veut dire...Enfin êtes-vous certain de

¹⁷ https://www.cli-far92.fr/images/pdf/CEA/declarEven/DeclarEvt2021/2021-06-18_Demande-Infos-de-RSN_.pdf

¹⁸ https://www.cli-far92.fr/images/pdf/CEA/declarEven/DeclarEvt2021/2021ccsimn412_Annexe-Rponse_RSN.pdf et https://www.cli-far92.fr/images/pdf/CEA/declarEven/DeclarEvt2021/2021ccsimn412_PJ_Analyse.pdf

l'hypothèse que finalement ces sédiments ne sont pas arrivés parce qu'il y a eu une pluie, parce qu'il y a une ravine quelconque qui s'est créée et qu'elle ne vient pas d'un site qui est contaminé ?

Denis Lallemand : Oui nous avons de bonnes raisons de penser que cette contamination, alors premièrement elle est bien issue du CEA, elle est dans la voie publique mais ça vient bien du CEA, jamais nous n'avons imaginé que ce soit autre chose...

Laurent Vastel : Mais les regards ont été changés il y a dix ans quand même...

Denis Lallemand : Alors il y a eu des évolutions : on a suivi, on a retracé toutes ces évolutions dans les regards.

Là il s'agit des anciennes canalisations du CEA qui ne sont plus utilisées aujourd'hui. Il y a eu des travaux comme vous l'avez cité, qui ont mis en place de nouvelles canalisations et qui ont laissé les anciennes. On a nettoyé les anciennes, on a obturé les anciennes et c'est dans le nettoyage des anciennes où on imagine que cette contamination est restée.

Les rejets, aujourd'hui, du centre, ne se font plus par cet endroit-là. Le scénario de ruissellement faisait partie des scénarios que nous avons étudiés pour évaluer l'urgence à agir.

Marc Frydmann : Moi j'ai une petite question, je n'arrive pas bien à identifier le lieu du regard, quelle est l'adresse où il se trouve exactement ?

Denis Lallemand : Rue Joliot ? Est-ce que vous voyez la nouvelle zone de construction de logements de Clamart ? Au niveau du carrefour qui fait quasiment le lien avec ces nouvelles constructions et le site du CEA, vers le stade du Panorama. C'est bien une voirie de la commune de Fontenay-aux-Roses. Par rapport au site du CEA, c'est dans la zone vers Clamart.

Jacques Vire : Merci pour cet exposé qui était effectivement très intéressant, je vous propose de passer...Oui Marc, tu avais peut-être des observations particulières sur ce sujet, non ?

Le point 9, on en a déjà un petit peu parlé, sur la formation de l'ANCCLI avec les partenaires. Yves, tu as des éléments sur ce sujet-là ?

Isabelle Brison : Notamment sur les formations par l'IRSN, Open radiation etc...

Yves Lheureux : Oui, alors c'est vrai qu'aujourd'hui on essaye de développer pas mal de formations à l'intention des membres des CLI qui sont portées par nous. Par exemple on est en train de développer un module de formation sur les questions de santé, c'est quoi un radioélément, c'est quoi un rayonnement alpha beta gamma ? Des choses, comme vous le dites monsieur le Maire, qui ne sont pas toujours accessibles et faciles en compréhension, les notions d'unités, pourquoi on passe du millisievert au grey, à ceci...et comment est-ce qu'on comprend les unités ?

Donc on a développé une formation avec nos experts de base sur ces questions de santé pour vraiment essayé de mettre sur la table de la compréhension de tout le monde ces questions-là.

Et on a des formations avec des partenariats notamment avec l'IRSN sur la sûreté, sur le démantèlement.

On peut en fait moduler un petit peu tout ce que l'on souhaite parce que nos partenaires, ont, je dirais, une batterie de connaissances, l'IRSN est tout près de chez vous en plus.

On peut vraiment mettre en place des formations, tout ça étant pris en charge dans le cadre de notre partenariat ANCCLI-IRSN, ça ne coûte rien pour la CLI, c'est simplement à vous de nous dire.

Je vois par exemple le suivi du démantèlement, ça peut être un sujet qui puisse faire l'objet d'une formation, de comprendre ce que c'est qu'un démantèlement. On n'a pas parlé là du plan de démantèlement qui fait partie aujourd'hui d'une nouveauté dans le démantèlement avec la loi de 2007, qui fait qu'il y a un plan de démantèlement qui doit être écrit par l'exploitant et qui doit être mis à jour régulièrement, qui doit être présenté à la CLI.

C'est des choses qui pourraient par exemple être proposées et on voit bien dans les données que vous avez pu donner, même si on est loin des valeurs des limites de rejets etc., qu'il y a de la compréhension à faire. Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur le Maire sur les notions d'unités de compréhension, parce qu'on peut nous noyer peut-être pas volontairement, mais on peut nous noyer sur un certain nombre de données et ce qui fait qu'on n'arrive pas dans cet ensemble de données, à sortir le petit détail, qui fait que c'est un petit peu plus compliqué qu'on ne le pensait, et ça prend plus de temps.

Vous avez parlé du temps, vous avez parlé de l'argent aussi, des moyens.

Dans le domaine du démantèlement, il y a des provisions qui sont prévues par les exploitants et qui sont soumises notamment d'un rapport triennal de l'ASN il me semble, si je ne me trompe pas, soumis au gouvernement...

Toutes ces questions-là je trouve qu'elles sont importantes dans cette CLI et elles pourraient faire l'objet d'une formation, d'une explication spécifique.

Et après des sujets de sûreté, mais comme le sujet majeur ici dans cette CLI c'est plutôt celui du démantèlement notamment, je pense que sur ce sujet-là on pourrait vous proposer avec l'IRSN un thème démantèlement pour vous aider à avoir ce regard plus critique ?

Et puis, Président, vous étiez à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI hier, vous savez qu'il y a des fonds. Aujourd'hui on n'utilise pas la totalité de l'enveloppe dédiée aux CLI malheureusement, il reste de l'argent, c'est quand même exceptionnel, on a de l'argent !

Ça pourrait être l'occasion, c'est une suggestion que je vous fais pour la CLI, d'engager une expertise extérieure qui donne son point de vue, son regard sur le processus de démantèlement, sur les choix qui sont faits, sur le DARPE : il y a des choses sur lesquelles vous pourriez vous appuyer, sur des compétences extérieures pour apporter un regard critique de la CLI sur tout ce processus.

Ça fait partie des missions de la CLI d'avoir cette capacité d'analyse, d'expertise extérieure, de solliciter des structures extérieures.

C'est juste des suggestions que je peux vous faire sachant qu'en plus il y a des moyens financiers, là ce serait plutôt sur 2022, mais il y a des moyens financiers, ce sont des exemples de moyens qu'on peut utiliser.

Jacques Vire : Merci c'est bien noté. On peut passer s'il n'y a pas de questions particulières...Oui ? Marc ?

Marc Ammerich : J'ai quand même une remarque, le groupe Sciences et Technologies va proposer une formation aux membres de la CLI, alors j'ai vaguement quelques petites notions de formation puisque je vais arriver à la fin de cette année à 5000 heures de formation depuis que j'ai commencé, sur le nucléaire, la radioprotection. Je crois avoir quelques éléments à présenter sur toutes les unités, toutes les sieverts, les becquerels, etc., et je forme de BAC - 2 jusqu'à BAC +7, donc a priori je connais un peu mon sujet.

Jacques Vire : Oui d'ailleurs notre prochaine formation c'est le 26 janvier, mais effectivement ça va nous être très utile.

Merci, est-ce qu'il y a d'autres sujets à aborder, des questions diverses avant de clore cette assemblée générale et de vous offrir un petit pot final avant que chacun puisse rentrer chez soi ? Non ? Oui Monsieur Greiner ?

Olivier Greiner : Oui juste un point pour dire qu'on a comme chaque année le rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et la radioprotection en France qui est publié sur le site internet de l'ASN et on y trouve l'avis pour l'année 2020¹⁹ concernant la sûreté des installations nucléaires de base du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Jacques Vire : Merci bien, donc pas d'autres questions ?

Et bien écoutez encore une fois merci beaucoup pour votre présence et puis j'espère que nous pourrons tenir nos prochaines réunions et assemblées si le contexte de la pandémie nous le permet. Merci à vous et bonne fin de soirée, bon retour pour ceux qui ont besoin de partir immédiatement.

20h31 – Fin de la séance, l'ordre du jour et les questions étant épuisés

Annexe : règlement intérieur tel que modifié lors de la plénière du 8 décembre 2021

¹⁹ https://www.asn.fr/annual_report/2020fr/73/

Appréciation du site CEA de Fontenay-aux-Roses

Pour faire face à la crise sanitaire, le centre CEA Paris-Saclay a rapidement mis en œuvre son plan de continuité d'activité. La grande majorité des chantiers du site de Fontenay-aux-Roses ont été repliés en sécurité et seules les activités essentielles ont été maintenues pendant la période de confinement. L'interruption des activités d'exploitation, la restriction des déplacements et l'indisponibilité de certains prestataires ont conduit à ne pas pouvoir réaliser certains contrôles réglementaires. La reprise des activités d'exploitation a par la suite été autorisée, par le directeur du centre, après réalisation d'une analyse de sûreté et des contrôles appropriés.

Les inspections réalisées en 2020 ont montré que les processus de gestion des modifications notables et de transport de matières radioactives sont maîtrisés par l'exploitant. Les premières actions décidées par le CEA pour remédier aux écarts constatés dans le domaine de la radioprotection lors des contrôles de l'ASN en 2019 sont satisfaisantes et doivent être poursuivies.

En 2020, plusieurs événements significatifs sont liés à la présence de contaminations historiques non connues du CEA, dans certaines tuyauteries et gaines de ventilation des installations. L'ASN suivra les résultats des investigations et les suites qui y seront données.

L'ASN souligne à nouveau le retard pris dans la réalisation des études, la programmation des projets et dans le calendrier de démantèlement des installations nucléaires de Fontenay-aux-Roses. Le CEA a cependant présenté à l'ASN ses prévisions quant à l'articulation des dossiers et travaux projetés sur le site afin de diminuer le terme source au sein des installations. L'ASN attend du CEA qu'il poursuive la mise en place d'actions fortes pour maîtriser et fiabiliser les délais associés à ces projets, en particulier les délais annoncés concernant la remise des études préparatoires aux chantiers de démantèlement, qui seront instruites par l'ASN.



REGLEMENT INTERIEUR

VERSION ADOPTÉE EN PLENIÈRE LE 8 DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

Préambule.....	72
1. Missions de la CLI-FAR	72
2. Composition de la CLI-FAR.....	72
2.1. Membres à voix délibérative.....	72
2.1.1. Elus.....	72
2.1.2. Autres membres	73
2.2. Membres à voix consultative	73
2.3. Présidence de la CLI-FAR.....	73
3. Fonctionnement de la CLI-FAR.....	73
3.1. La Commission plénière.....	73
3.1.1. Rôle de la commission plénière.....	73
3.1.2. Réunion et quorum.....	74
3.1.3. Ordre du jour.....	74
3.1.4. Prise de décision.....	74
3.1.5. Désignation de représentants de la CLI-FAR dans d'autres organismes.....	74
3.2. Le Bureau	74
3.3. Les groupes de travail.....	75
3.4. Le secrétariat général.....	75
4. Information des membres de la CLI-FAR et du public	76
4.1. Information des membres	76
4.2. Information du public.....	76
5. Budget.....	76
5.1. Contributeurs	76
5.2. Procédure budgétaire.....	77
5.3. Contrôle	77
6. Approbation et refonte du règlement intérieur	77

Préambule

La Commission Locale d'Information auprès du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses, la **CLI-FAR**, a été créée le 7 décembre 2009 par arrêté de Monsieur le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine conformément à la **Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006** relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire dite **TSN** et au **décret n° 2008-251 du 12 mars 2008** relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base. Ces textes de lois ont été complétés par la **Loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite **TECV** (Titre VI : renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens) puis le **Décret no 2019-190 du 14 mars 2019** codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire.

La CLI-FAR est une structure indépendante vis à vis de l'exploitant (CEA) et de l'Etat. Elle n'intervient pas dans la gestion des équipements, ni dans la gestion de crise en cas d'incident ou d'accident nucléaire.

Les représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, des services de l'Etat et de l'exploitant assistent aux réunions de l'Assemblée générale avec voix consultative.

1. Missions de la CLI-FAR

La CLI-FAR a pour objet une **mission générale de suivi, d'information et de concertation** en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement en ce qui concerne les installations nucléaires de base (INB) n°165 et 166 en cours de démantèlement sur le site de Fontenay-aux-Roses.

La CLI-FAR assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

Pour l'exercice de ses missions et dans le respect du budget alloué annuellement par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la CLI-FAR peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relatives aux émissions ou rejets des installations du site.

Ces objectifs peuvent être reconsidérés en fonction des orientations législatives ou gouvernementales dans le domaine de l'énergie nucléaire.

2. Composition de la CLI-FAR

La CLI-FAR est composée de **47 membres à voix délibérative** et **8 à voix consultative**.

2.1. Membres à voix délibérative

2.1.1. Elus

- 1 député et 1 sénateur de chacun des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, du Val-de-Marne et des Yvelines
- 1 conseiller régional de la Région Ile-de-France
- 1 conseiller général de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et des Yvelines
- 1 conseiller communautaire de Versailles Grand Parc et de Paris-Saclay
- 1 conseiller territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et Grand-Orly Seine Bièvre
- 1 conseiller de Paris

- 1 conseiller municipal d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et de Sceaux

Si le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine décide de présider lui-même la CLI-FAR, il est membre de celle-ci en complément des élus susmentionnés.

2.1.2. Autres membres

- 5 représentants d'associations de protection de l'environnement
- 5 représentants des organisations syndicales de salariés du CEA
- 2 représentants des intérêts économiques locaux
- 2 représentants d'ordres professionnels régis par le code de la santé publique
- 2 personnalités déléguées au titre de leurs compétences dans les domaines de la sécurité nucléaire ou de la communication et de l'information

Conformément à l'Art. R. 125-57 du Décret no 2019-190 du 14 mars 2019, la liste complète des membres à voix délibérative de la CLI-FAR est fixée par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour une durée maximum de 6 années.

2.2. Membres à voix consultative

- 2 représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- 5 représentants des services de l'Etat
- 1 représentant du CEA Paris-Saclay de Fontenay-aux-Roses.

Toute modification relative à la composition de la CLI-FAR est soumise aux dispositions de la loi et du décret susvisés.

2.3. Présidence de la CLI-FAR

La CLI-FAR est présidée par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

S'il ne le souhaite pas, **il peut désigner comme Président parmi les membres de la CLI-FAR :**

- un conseiller régional élu des Hauts-de-Seine
- un conseiller départemental des Hauts-de-Seine
- un membre de l'assemblée délibérante d'une commune ou d'un groupement de communes, élu dans la section départementale des Hauts-de-Seine.

3. Fonctionnement de la CLI-FAR

Pour réaliser les missions qui lui incombent, la CLI-FAR est constituée par :

- une commission plénière
- un bureau
- deux groupes de travail
- un secrétariat.

3.1. La Commission plénière

3.1.1. Rôle de la commission plénière

Le Président de la CLI-FAR est chargé de l'animation de la commission plénière.

La commission plénière a pour rôle de présenter l'état d'avancement des réflexions et des travaux de dénucléarisation des INB de Fontenay-aux-Roses, de développer des thématiques particulières relatives aux activités nucléaires du CEA de Fontenay-aux-Roses et d'informer les participants.

Elle adopte chaque année un programme prévisionnel d'activités ainsi qu'un budget soumis à l'approbation du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et un compte-rendu d'exécution du budget de l'année antérieure.

3.1.2. Réunion et quorum

La commission plénière regroupe l'ensemble des membres de la CLI-FAR à voix délibérative et consultative. Elle se réunit sur convocation de son Président **au moins deux fois par an**.

Une session extraordinaire peut être organisée à l'initiative du Président de la CLI-FAR, en accord avec le bureau ou de la majorité des membres de la CLI-FAR à voix délibérative.

Si la commission n'a pas été réunie depuis au moins deux mois et si au moins un quart de ses membres le demande au Président pour l'examen de questions déterminées, la réunion est de droit.

Le **quorum** exigé pour la tenue de la commission plénière doit représenter au moins **15% des membres** à voix délibérative de CLI-FAR.

Conformément au Décret no 2019-190 du 14 mars 2019 Art. R. 125-62, la CLI-FAR est tenue d'organiser **au moins une fois par an une réunion publique**. Cette réunion peut être une assemblée générale ouverte au public.

3.1.3. Ordre du jour

L'ordre du jour des réunions est fixé et envoyé par le Président de la CLI-FAR **au plus tard deux semaines avant la date de la réunion plénière** et tient compte des propositions du bureau visé ci-dessous.

La commission plénière délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Président de La CLI-FAR ainsi que sur celles éventuellement posées par les membres de ladite commission.

3.1.4. Prise de décision

L'engagement d'une expertise, d'une étude ou d'une analyse par la CLI-FAR ou pour son compte est approuvé sur proposition du Président des membres par la commission réunie en séance plénière.

Les décisions de la CLI-FAR sont prises, sauf disposition contraire, à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les votes ont lieu à main levée. En cas de partage des voix, celle du Président de la CLI-FAR est prépondérante.

Un compte-rendu des décisions de chaque séance plénière est établi par le secrétariat. Il est envoyé aux membres ayant pris la parole durant la séance pour validation, puis à l'ensemble des membres de La CLI-FAR et publié sur le site internet dédié.

La saisine par la commission plénière de l'ASN ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection, en application de l'Art. R. 125-65 du Décret no 2019-190 du 14 mars 2019 est décidée sur proposition du Président de la CLI-FAR par la commission réunie en séance plénière et votant à la majorité des suffrages exprimés.

Les mêmes dispositions sont applicables à la saisine du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire en application de l'article 24 de la loi susvisée.

3.1.5. Désignation de représentants de la CLI-FAR dans d'autres organismes

La désignation des représentants de la CLI-FAR dans les organismes ou réunions pour lesquels une participation de ses membres est prévue par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur est effectuée à la suite du vote de la commission plénière.

3.2. Le Bureau

Il est présidé par le Président de la CLI-FAR.

Il comprend :

- un représentant titulaire et des représentants consultatifs désignés par chaque collège (élus, associations de protection de l'environnement, organisations syndicales du CEA, personnes qualifiées et du monde économique)
- les présidents des groupes de travail de la CLI-FAR
- un représentant de l'ASN assistera à titre consultatif au bureau
- un représentant de l'exploitant pourra être invité à assister à titre consultatif au bureau.

Le bureau prépare notamment les assemblées plénières en proposant des points à l'ordre du jour, les intervenants et les durées d'intervention.

En fonction des sujets d'actualité, le Bureau de la CLI-FAR peut être amené à se prononcer sur des textes, des avis ou des recommandations au nom des membres de la commission plénière.

Le bureau se réunit en tant que de besoin. Le secrétariat de la CLI-FAR assiste aux réunions du bureau.

Les décisions du bureau sont adoptées dans les mêmes conditions qu'au 2^{ème} alinéa de l'article 3.1.4 susvisé.

En application du Décret no 2019-190 du 14 mars 2019, Art. R. 125-65, Art. R. 125-66 et Art. R. 125-68, le Bureau a délégué pour :

- approuver sur proposition du président la saisine, de l'Autorité de sûreté nucléaire ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection
- approuver sur proposition du président l'engagement d'une expertise, d'une étude ou d'une analyse
- approuver le projet de budget soumis par le Président

3.3. Les groupes de travail

Deux groupes de travail sont constitués parmi les membres de la CLI-FAR.

Ces derniers sont désignés par le Président de la CLI-FAR.

Un président est désigné par chaque groupe de travail. En cas de difficulté, le Président de La CLI-FAR procédera à sa désignation.

Des personnes expertes pourront participer aux travaux de ces groupes en fonction des besoins identifiés.

Le Groupe de travail Information et Gouvernance a pour rôle, notamment, de :

- réfléchir à la stratégie d'information
- définir et valider les supports d'information
- élaborer les contenus
- conduire toute mission relative à l'information et la gouvernance.

Le Groupe de travail Sciences et Technologie a pour rôle, notamment, de :

- mettre en œuvre l'expertise indépendante pilotée par les membres titulaires
- émettre si besoin un avis sur les dossiers d'enquête publique ou tout autre projet de document administratif sur lesquels la CLI-FAR est consultée.

Ce groupe de travail se réunit en fonction de l'actualité et des procédures d'enquêtes publiques.

Les décisions des groupes de travail sont adoptées dans les mêmes conditions qu'au 2^{ème} alinéa de l'article 3.1.4. susvisé.

3.4. Le secrétariat général

Le secrétariat général de la CLI-FAR est assuré par la Direction du Développement Territorial du Département des Hauts-de-Seine. Le secrétariat a pour mission de veiller au bon fonctionnement de la CLI-FAR et au respect de la réglementation qui préside à ce fonctionnement.

Les demandes d'information et les questionnements qui peuvent être abordés par la CLI-FAR sont à adresser au secrétariat général de la CLI-FAR.

Les documents d'information, les comptes rendus de réunions, les rapports établis relatifs aux travaux de la CLI-FAR, sont mis à disposition par le secrétariat général de la CLI-FAR.

4. Information des membres de la CLI-FAR et du public

4.1. Information des membres

La CLI-FAR est informée par le CEA des demandes qui lui sont adressées, conformément aux dispositions de l'article de l'Art. R. 125-25 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015, **dans les huit jours suivant leur réception. Dans les mêmes conditions, le CEA lui adresse les réponses apportées à ces demandes.**

Le CEA, l'ASN et les autres services de l'Etat communiquent à la CLI-FAR tous documents et informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Selon le cas, les dispositions de l'article 19 de la loi précitée ou celles du chapitre IV du titre II du livre Ier du code de l'environnement et de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 sont applicables à cette communication.

Les informations transmises à la CLI-FAR en application des textes législatifs ou réglementaires susvisés seront communiquées **à l'ensemble de ses membres.**

L'exploitant informe la commission de tout **incident** ou **accident** mentionné à l'article 54 de la loi précitée.

L'Autorité de sûreté nucléaire, les ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection peuvent consulter la CLI-FAR sur tout projet concernant le **périmètre** des installations nucléaires de base. Cette consultation est **obligatoire** pour tout projet faisant l'objet d'une **enquête publique.**

La CLI-FAR peut saisir l'ASN et les ministres chargés de l'Autorité nucléaire ou de la radioprotection de toute question relative à la sûreté nucléaire et à la radioprotection intéressant le site.

La CLI-FAR peut être saisie pour avis sur toute question relevant de son domaine de compétence par la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Les représentants désignés par le comité social et économique du CEA de Fontenay-aux-Roses sont auditionnés à leur demande par la CLI-FAR à chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire. La CLI-FAR peut également les solliciter.

La CLI-FAR et le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire mentionné à l'article 23 de la loi du 13 juin 2006 se communiquent tous renseignements utiles à l'exercice de leurs missions et concourent à des actions communes d'information.

4.2. Information du public

La CLI-FAR établit chaque année un **rapport d'activité** qui est rendu public.

Elle organise une information régulière du public sur les informations qui lui sont communiquées par les exploitants, l'ASN et les autres services de l'Etat et sur les conclusions des concertations et des débats qu'elle organise.

La publication en ligne des dossiers est assurée par le secrétariat de la CLI-FAR et par la Direction de la communication du Département des Hauts-de-Seine.

L'ouverture au public des réunions de la CLI-FAR ou de certaines d'entre elles se fait sur décision du Président de la CLI-FAR.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite « loi TECV », dispose que la CLI-FAR organise chaque année **au moins une réunion ouverte au public.**

5. Budget

5.1. Contributeurs

L'ASN et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine contribuent au financement de la CLI-FAR.

Peuvent participer à ce financement les collectivités intéressées par les installations nucléaires du CEA de Fontenay-aux-Roses, conformément au Décret no 2019-190 du 14 mars 2019.

5.2. Procédure budgétaire

Le projet de budget est soumis par le Président de la CLI-FAR à l'approbation de la commission plénière et est voté par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

A la fin de chaque exercice budgétaire, un compte-rendu d'exécution du budget est présenté à la commission plénière par le Président de la CLI-FAR lors de la séance d'approbation du compte administratif préalable au vote de l'Assemblée délibérante du Conseil départemental des Hauts-de-Seine sur ce dernier.

Un programme prévisionnel d'activités, le budget prévisionnel et un compte-rendu d'exécution du budget sont transmis par le Président de la CLI-FAR au Préfet et à l'ASN. Ils sont rendus publics.

5.3. Contrôle

Les comptes de la CLI-FAR sont soumis au contrôle de la Chambre régionale des comptes.

6. Approbation et refonte du règlement intérieur

Le règlement intérieur est approuvé dans les conditions fixées à l'article 3.1.4.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par décision de la CLI-FAR réunie en commission plénière.